

Retour sur une « déconversion ». Piaget, Husserl et Kelsen

CARLOS LOBO

Cette confrontation entre Piaget et Husserl m'a été suggérée par plusieurs circonstances, dont certaines sont suffisamment anecdotiques ou insignifiantes pour être ici tues. L'une doit cependant être mentionnée. Il s'agit de l'étonnement devant la grande similitude de thématique et de problématique entre la démarche constructiviste dont se revendiquent des prolongateurs de Piaget¹, et ce qu'il est permis de lire chez Husserl, en dépit de la disparité de méthode. Il y aura encore beaucoup de chemin avant que nous parvenions à voir clairement s'il y a place dans ou à partir de la méthode de la phénoménologie transcendantale pour une démarche constructiviste. On sait que cette question est en débat parmi les phénoménologues. L'une des premières et principales difficultés est de nous entendre préalablement sur le sens de ce terme, dont l'histoire, au moins depuis Kant, s'est chargée d'équivoques nouvelles et auxquelles la postérité husserlienne, avec Fink, Carnap, Piaget ou Heidegger en a rajouté quelques autres. Les courants de l'intuitionnisme mathématique, de l'analyse non-standard, sans oublier, comme nous allons le voir, les turbulences de ce qui s'est nommé « structuralisme », dont font partie les recherches de Piaget et de son école, sont venus y superposer ou glisser des strates de sens nouvelles. Quelles que que soient les difficultés d'une telle histoire, on ne saurait taire l'importance qu'ont joué la réflexion critique sur les limites et les ressources de la symbolisation et de la formalisation, ou encore la recherche d'un critère non arbitraire de la « bonne formalisation, dans l'avènement de la phénoménologie transcendantale ». Or pour

1. Parmi ceux-ci, il faut penser en particulier à Piergiorgio Quadranti depuis *Le devenir de l'autre, Sur les fondements ontologiques de l'épistémologie de Piaget*, Droz, Genève-Paris, 1984, jusqu'aux présentes contributions, dans ce volume, en passant par *La raison constructrice, Essai de réalisme constructiviste pour une ontologie quantique*, Peter Lang, Genève, 1990, et *(Piaget)*², Peter Lang, Genève, 1992.

échapper à l'arbitraire, l'exigence minimale (elle-même formelle) est que cet éventuel « critère » se soumette lui-même à une condition que personne ne peut récuser : à savoir que sa « production » soit, en droit, appropriable par chacun (de droit, intersubjective). C'est ce qu'il convient d'entendre dans l'exigence phénoménologique que ce critère soit fondé dans l'essence de ce qu'on veut ainsi tester (telle construction symbolique) en l'occurrence.

Cette impression – une impression de lecture – trouva un début d'explication et de fondation dans la lecture de deux ouvrages de Piaget. Le premier est le volume de la Pléiade, intitulé *Logique et connaissance scientifique*, où en une sorte d'après-coup à la décennie de Cerisy autour des notions de genèse et de structure², se trouvaient réunies outre les figures importantes de l'épistémologie de langue française de l'époque (J.-B. Grize, J. Ladrière, D. Dubarle, J.-T. Desanti, J. Ullmo, G.-G. Granger, Léo Apostel, etc.) et quelques figures de premiers plan de la science (A. Lichnerowicz, O. Costa de Beauregard, L. de Broglie, B. Mandelbrot, etc.), de la critique littéraire (L. Goldmann), sans oublier les contributions décisives de Piaget et de son cercle (P. Greco, S. Papert, etc.) qui donnent à ce volume sa cohérence. On y trouvera, en particulier, des réponses précises aux questions que pose l'épistémologie de la psychologie génétique ainsi que celles qu'on doit lui poser sur la place qu'elle laisse à la mathématisation ou à la formalisation³. Or, sous la trame serrée des incursions dans les différents domaines de la connaissance scientifique, la lecture du volume laisse apparaître un sourd dialogue avec un interlocuteur privilégié : la phénoménologie husserlienne. Je dis bien un dialogue sourd – non un simple dialogue de sourds –, car il y avait bien, de loin en loin, des éléments d'un échange authentique et même potentiellement fructueux. Bien plus, une part non négligeable des transactions avait déjà eu cours, sur la base même de ce dialogue, qui, du moins de manière unilatérale, aura pu laisser affleurer son lot inévitable de malentendus ou de francs désaccords, en particulier autour des questions de méthode. Le second ouvrage, *Sagesse et illusions de la philosophie*, fournit quant à lui une confirmation explicite de ces impressions, et met en lumière de manière nette la nature, les phases et les époques d'un tel dialogue, qui, de l'aveu même de Piaget, aura constitué l'un des moments décisifs de son autobiographie intellectuelle. Celle-ci se confond à son tour avec la gestation de la psychologie génétique – avec sa propre genèse. Bien plus, sous des modalités, des voix et des tons divers, ce dialogue aura lui-même constitué son moment charnière, son pivot. Et comme tout dialogue authentique, il se traduit – il devrait/devait se traduire – par *une transformation réciproque des interlocuteurs*, celle-ci fût-elle affectée d'une certaine dissymétrie, comme c'est le cas. La transformation virtuelle et imaginaire de Husserl par Piaget, ce dernier l'évoque explicitement sous la forme d'une

2. *Entretiens sur les notions de genèse et de structure*, Sous la direction de M. de Gandillac, L. Goldman, J. Piaget, Première édition, Mouton, 1965, réédité chez Hermann, 2011.

3. Cf. la contribution de P. Gréco, *Logique et théorie de la connaissance*, Pléiade, Gallimard, 1967, p. 927-992.

histoire contrefactuelle : « *si* Husserl avait pris une conscience suffisante des possibilités de la psychologie génétique, il n'*eût* pas eu besoin de la connaissance "eidétique" pour résoudre le problème de l'accession aux structures intemporelles »⁴. Transformation de Piaget par Husserl, effective, mais reléguée par Piaget dans un passé refoulé, mis sous le boisseau, neutralisé et, par suite, à sa manière aussi « potentialisé ». Ce potentiel de transformation et de fécondation, de réforme de la psychologie génétique par les ressources de la phénoménologie constitue l'un de ses legs. Par la lecture de Husserl, Piaget aura été conduit à fonder une psychologie scientifique génétique et structurale, soustraite aux griefs que la phénoménologie transcendantale adressait aux théories psychologiques contemporaines – y compris celle de Brentano –, c'est-à-dire une psychologie empirique, mais non « psychologiste » et non « empiriste ».

Au vu de l'importance accordée à la perception (externe ou interne) dans la psychologie brentanienne et attribuée, à tort ou à raison, par la postérité phénoménologique, à la phénoménologie husserlienne⁵, la psychologie de la perception développée par Piaget à travers des enquêtes et expériences minutieuses est exemplaire à cet égard. La théorie de la perception, plus qu'aucune autre question psychologique, nous engage en effet dans une polémique dont l'enjeu n'est rien de moins que la nécessité et la possibilité de la philosophie. Si une psychologie empirique et génétique est possible, c'est, apparemment, l'un des derniers bastions de la philosophie, dans lequel elle avait cru pouvoir se réfugier, après avoir été chassée de celui de la physique, qui se trouverait, pour reprendre un terme à la mode, « naturalisé », c'est-à-dire converti en l'objet ou le champ d'une investigation véritablement expérimentale. Néanmoins, comme l'affirme la précédente citation, une telle naturalisation ne nous fait pas tomber dans le psychologisme. Dans ses recherches, Piaget ne se contente pas de mettre à nu des données ou de chercher à établir des faits ou des lois. Continuum, est à l'œuvre une polémique sourde contre la philosophie. Elle est clairement affichée dans cette autobiographie intellectuelle qu'est *Sagesse et illusions de la philosophie*. Ce qu'il appelle dans ce texte sa *déconversion*⁶ donne l'une des clés de compréhension de sa stratégie constante, de *détournement*, de *retournement* et de *traduction* de problèmes et positions philosophiques en problèmes et positions psychologiques.

4. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 88. (Je souligne)

5. La rupture est consommée dans la Cinquième Recherche Logique et affleure de la manière fort nette au § 27. Voir mon repérage, in *Le phénoménologue et ses exemples*, 2000, chap. VII.

6. Titre du Chapitre Premier « Récit et analyse d'une déconversion », *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 10, en particulier, p. 19.

1. « DÉCONVERSION » ET GENÈSE DE L'IDÉE DE PSYCHOLOGIE GÉNÉTIQUE

Mon « hypothèse » – qui n'a rien d'empirique et dont il me faut assumer les relents platoniciens – sera que la psychologie génétique doit sa naissance à une idée, l'Idée même de psychologie qu'a rendu possible le travail d'excavation de la phénoménologie transcendantale. Puisant aux sources de la même histoire contrefactuelle que Piaget, nous serions conduits à dire que si Husserl avait eu le temps et le loisir de constituer une psychologie phénoménologique, en tant que science théorique et expérimentale, elle eût sans doute ressemblé beaucoup à la psychologie génétique. Cela ne paraîtra une énormité que si l'on persiste à vouloir appliquer aux productions de l'esprit, un schème généalogique, qui, du reste, ne correspond pas davantage aux processus de génération que nous donne à connaître la biologie. Pourtant, ce type de généalogie est constant dans l'histoire des sciences. Allons plus loin. L'apriori historique dont traite la phénoménologie rend compréhensible l'éventualité que cela aurait pu être le cas, quand bien même Piaget n'aurait pas lu Husserl. Mais nous pouvons passer en l'occurrence du contrefactuel au probable : il est fort possible que ce soit le cas, puisque Piaget a lu Husserl ; et cette probabilité resterait tout aussi forte, quand bien même cette lecture eût été biaisée ou grevée d'équivoques ou de malentendus – ce qui est du reste le cas, comme nous allons le voir.⁷ L'aperception d'une Idée, au sens phénoménologique, ne suppose pas plus une claire conscience de la teneur théorique de la science que l'on cherche à constituer, que la supposition de l'existence de structures (de « groupes subjectifs ») reposant sur des observations de comportements de la part du psychologue-expérimentateur et leur interprétation théorique, n'implique que le sujet (le sujet, l'enfant) en ait la conscience⁸. L'habileté scientifique – ou mathématique – consiste précisément dans cette capacité à développer, sur un mode purement technique et « constructif », ce que cette idée ouvre comme horizon au travail de la détermination. De ce point de vue, la déconversion de Piaget consiste en une transformation de cette aperception eidétique confuse en une position théorique déterminée, avec ses conséquences méthodologiques. Cette hypothèse est étayée dans le récit que Piaget lui-même donne de sa déconversion :

Au total, la première raison de ma désaffection naissante à l'endroit des méthodes traditionnelles de la philosophie a résulté du conflit, d'abord senti en moi-même,

7. Nous aurions affaire en ce cas à une *generatio homonyma* qui tient le milieu entre la *generatio univoqua* et la *generatio aequivoqua* (qui au sens strict serait *heteronyma*). Cf. Kant, *Critique de la faculté de Juger*, § 80 note tr. fr., Gallimard, Folio, 1985, p. 392.

8. Cf. par exemple, Chap. 2. *La construction du réel chez l'enfant*, Delachaux et Nestlé, 1937, 6 éd. 1967 : « ce sont des groupes qui relient un sujet s'ignorant lui-même avec un objet semi-permanent, et non pas des groupes unissant les uns aux autres les objets comme tels », (*op. cit.* p. 88). Voir aussi dans le même ouvrage p. 92-93, p. 117-119. En particulier la définition de groupes subjectifs et objectifs, p. 132 et le passage de ceux-ci aux groupes objectifs, p. 134 et suivantes.

entre les habitudes de vérification, propres au biologiste et au psychologue, et *la réflexion spéculative qui me tentait sans cesse mais dont j'apercevais de plus en plus clairement l'impossibilité de la soumettre à un contrôle : certes, féconde et même indispensable à titre d'introduction heuristique, à toute recherche, elle ne peut conduire qu'à élaborer des hypothèses*, aussi larges soient-elles, mais tant qu'on ne recherche pas la vérification par un ensemble de faits établis expérimentalement ou par une déduction réglée selon un algorithme précis (comme en logique), le critère de vérité n'en peut que demeurer subjectif sous les formes d'une satisfaction intuitive, d'une « évidence », etc. Lorsqu'il s'agit de problèmes métaphysiques portant sur la coordination des valeurs jugées essentielles et impliquant donc des éléments de conviction ou de foi, *la réflexion spéculative reste, de conviction ou de foi, la seule possible* ; mais, demeurant liée à la personnalité entière des penseurs, elle conduit à ce qu'il faut appeler une sagesse ou une foi raisonnée, et ce n'est pas une connaissance du point de vue des critères objectifs ou interindividuels de vérité. Lorsqu'il s'agit au contraire de problèmes plus délimités ou délimitables d'épistémologie, etc., alors les recours aux faits ou à la déduction logico-mathématique deviennent possibles : la méthode historico-critique de mes maîtres Brunschvicg et Reymond, l'analyse psychogénétique de la formation des notions et des opérations [de Piaget], l'analyse logique des fondements [de Beth ou Ladrière], etc. fournissent des contrôles que la *réflexion individuelle* est incapable de fournir. (*Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 20-21, je souligne)

La possibilité d'une neutralisation générale et radicale de la thèse du monde écartée, nous débouchons sur un partage immédiat de la sphère doxique – au sein de la position fondamentale de l'attitude naturelle – :

Notons que, selon une division des tâches caractéristique de nombre de courants de l'épistémologie, on conserve ce faisant une fonction heuristique à la réflexion spéculative, tandis que le travail de vérification incombe aux sciences. Mais, selon aussi l'une des formes extrêmes de l'esprit critique caractéristique de la modernité, donc aussi des écoles du soupçon⁹, la réflexion est considérée comme à la fois *spéculative et individuelle*. La cohérence logique étant le dénominateur commun de ces systèmes et des théories sanctionnées scientifiquement, cela revient à promouvoir la vérification, entendue non pas comme simple intuition, mais comme production d'une forme opératoire obéissant « au doigt et à l'œil », c'est-à-dire dénombrable, manipulable et contrôlable de visu. Le dénominateur commun entre « le recours aux faits ou à la déduction logico-mathématique », ou encore entre « la vérification par un ensemble de faits établis expérimentalement ou par une déduction réglée selon un algorithme précis (comme en logique) », n'est pas « purement » logique. La déduction ne fournit pas le critère de validité, puisque celle-ci peut fonctionner de manière purement spéculative ; elle ne provient pas d'une mise en évidence sensible de faits « perceptibles », mais réside dans le caractère constructif de la procédure de validation et de l'hypothèse à valider. Or, à travers cette confrontation de Piaget et de Husserl, il est possible

9. On se souvient ici de la formule de Nietzsche : les systèmes philosophiques ne sont que des autobiographies involontaires.

de montrer que ce partage entre le réflexif intuitif-spéculatif d'un côté et le constructif, de l'autre, n'est pas si net qu'on le voudrait. Pour commencer, sauf à la prendre pour ce qu'elle n'est pas, il est impossible de réduire la réflexion transcendante à une forme d'introspection. Pour ce faire, il faudra montrer que les procédures de contrôle existent bel et bien en phénoménologie et qu'elles se résument dans la méthode phénoménologique prise dans toute son amplitude et sa rigueur.

La compréhension des motifs de la « déconversion » de Piaget est particulièrement éclairante pour saisir le *profil épistémologique de la psychologie génétique* par contraste avec les écoles psychologiques qui lui étaient (encore) contemporaines (psychologie de la forme, associationnisme, behaviorisme, etc.) aussi bien que par rapport au projet husserlien de psychologie phénoménologique.

La nature du retournement exposé dans son auto-présentation épistémologique — une dé-conversion aux accents anti-platoniciennes —, nous encourage à adopter, à notre tour, une forme semi-narrative, voire semi-légendaire, dont le patron ou « modèle » (son paradigme au sens rigoureux que ce terme possède chez Platon), nous est fourni par l'autobiographie intellectuelle de Socrate, que nous rapporte le *Phédon* (95e-107d). L'une des péripéties communes aux cheminements intellectuels de Piaget et de Socrate, touche à la question des causes et de l'intelligence (intelligence comme cause, causes de l'intelligence, intelligence des causes, causes intelligentes et intelligibles, etc.)¹⁰. Nous sommes d'autant plus fortement incités à poursuivre un tel parallèle que, dans sa genèse de la notion de causalité chez l'enfant, Piaget se plaît à tracer des parallèles entre tel stade ou tel niveau de structuration de cette catégorie chez le sujet et telles théories philosophiques ou pré-philosophiques de la causalité. Mais le parallèle concerne aussi l'évolution de la psychologie. C'est ainsi que, par exemple, à suivre l'histoire de la psychologie que propose Piaget, la *Gestalttheorie* représenterait, dans le domaine de la psychologie, une tentative pour dépasser l'atomisme dont le paradigme s'était imposé à la psychologie pendant près de deux siècles. Si elle a eu le mérite de dépasser l'atomisme en rappelant que le « tout » ne pouvait résulter de l'association d'éléments posés comme isolés, la « théorie de la Gestalt » a commis cependant l'erreur de « trop considérer le 'tout' comme une espèce de cause »

10. Cf. dans le *Phédon* 97c-d, l'enthousiasme du jeune Socrate à entendre la déclaration d'Anaxagore que « l'intellect (le *noûs*) est la cause de toutes les choses et de leur ordre (*diakosmos*) ; suivi bientôt de la déception à découvrir que les causes invoquées dans le détail des explications des phénomènes retombent dans les travers de *phusiologoi* qui l'ont précédé. Comme les gestaltistes pour Piaget, Anaxagore, aux yeux de Socrate, réduit l'intelligible à des formes tenues elles-mêmes, (telles de calmes blocs ici-bas chus) pour de beaux monolithes, matériels et inanalysables. A cela, Socrate opposera, comme on le sait, l'exigence de « définitions réelles », supposant analyse et articulation : des *eidê* qui soient articulables en de véritables *logoi* (*kata tinou*) et pas simplement nommables.

agissant « sur les parties »¹¹, d'oublier ainsi que la forme ne pouvait fournir au mieux qu'une bonne description, non une explication¹². En nous gardant de tomber dans les travers que Piaget impute au « philosophe-logicien des sciences », et nous bornant donc au terrain d'analogies sans doute vagues, nous ne pouvons éviter de voir ici à l'œuvre une réminiscence de la critique socratique de l'explication par combinaison et dissociation d'éléments (*stoiceia*) proposées par les *phusiologoi* et de l'impasse que constituait une simple explication par position et nomination de formes (globales), sans autre articulation que la subsomption sous ces formes ou logoi, des éléments empiriques et « matériels », c'est-à-dire indépendamment de tout « logos » et abstraction faite des problèmes des modes de composition et circulation au plan des formes elles-mêmes. Bien que ce ne soit sans doute pas le lieu de proposer une justification plus circonstanciée de cette articulation des formes, poussé par le même démon, on ne peut manquer de relever une certaine analogie entre les formes ainsi articulées et ce que Piaget nomme « structure », en suivant, en cela, selon un parallèle qui le marquera après coup, l'usage des mathématiciens¹³. Comme il le rappelle, c'est à l'occasion d'un colloque organisé à Melun en 1952 sur les « structures mathématiques » et « structures mentales », qu'il rencontre J. Dieudonné, et que, « sans connaître alors l'œuvre des Bourbaki », il prend conscience que la classification des « structures opératoires observées empiriquement dans le développement de l'intelligence de l'enfant » correspondaient à « trois types de structures » qu'il était possible de « décrire en se référant à des modèles algébriques ou de groupe »¹⁴.

Toutes proportions gardées, cette phase de l'histoire des sciences humaines du XX^e siècle représente, sur le terrain d'une science positive en voie de constitution, une séquence comparable à celle qui conduisit d'une conception atomisme (ou « élémentariste ») de la physique à une conception « idéaliste », faisant droit à un nouveau type de principe ou de cause. Et, comme à l'époque (en partie légendaire) où, pour la première fois, sont introduits de tels principes (avec Anaxagore, puis Démocrite et Platon), on assiste à un débat similaire sur la portée et le statut des formes, nous rappelant que la *gigantomachia péri tês ousias* est aussi et d'abord une *gigantomachia peri tes aítias*, une polémique ou un litige autour de la question des causes, de leur nombre et de leur nature. Les conceptions causales philosophiques sont assimilées à

11. « Problèmes de psychologie génétique », in *Six études de psychologie*, Gonthier-Médiations, p. 132-163.

12. Ce qui subsiste de la théorie de la Gestalt dans la psychologie contemporaine de l'intelligence et de la perception, étude parue initialement dans *La Revue suisse de psychologie pure et appliquée*, 13, 1954, p. 72-83, reprise dans les *Problèmes de psychologie génétique*, Gonthier-Médiations, 1972, p. 139.

13. Par exemple, *La psychologie de l'intelligence*, Colin, 1967, p. 63. Ou *Sagesse et illusions*, *op. cit.*, p. 247 et 265.

14. E. W. Beth et J. Piaget, *Epistémologie mathématique et psychologie, Essai sur les relations entre la logique formelle et la pensée réelle*, PUF, Paris, 1961, p. 181-182.

des formes de causalités enfantines. Pour nous en tenir au seul exemple de la conception empiriste de la causalité psychique, nous voyons Piaget recourir à ce parallèle, pour assigner à l'associationnisme de Hume, par exemple, tantôt le rôle d'inspirateur d'une théorie psychologique (d'une méthode et d'une étiologie psychologique), tantôt celui d'un analogon de la causalité phénoméniste de l'enfant, elle-même composante d'une « théorie infantile » de la causalité qu'il nomme « phénoméniste-magique ». Selon le premier parallèle : Hume serait celui qui a « mis en valeur » la notion centrale d'association, qui est « propre à la psychologie d'inspiration empiriste », où la notion d'association n'indique qu'un « lien extérieur » (par opposition à celle de l'intégration) ¹⁵. A suivre le second : l'examen de la causalité infantine initiale qui « peut être appelée magico-phénoméniste » ¹⁶ « rappelle » deux positions et conceptions philosophiques de la causalité. Par sa composante phénoméniste, d'après laquelle « n'importe quoi peut produire n'importe quoi selon les liaisons antérieures observées », « elle rappelle l'interprétation de la causalité par Hume, mais avec centration exclusive sur l'action propre », alors que Hume l'admet pour toutes les copies d'impressions, c'est-à-dire pour toute idée. Le second aspect rappelle, ajoute Piaget, les conceptions de Maine de Biran, à la différence qu'il n'y a, à ce stade de développement de l'enfant, ni conscience du moi ni délimitation entre celui-ci et le monde extérieur.

Entre la tendance matérialiste qui voit dans les formes une réalité physique et la tendance idéaliste qui veut y voir des formes innées et immatérielles, Piaget, tel un nouvel Aristote, s'efforce de démontrer que ces formes doivent être acceptées *en tant que telles*, mais qu'elles sont *étayées physiquement* et ne constituent pas une réalité immuable ou inanalysable. Pour tracer cette voie moyenne, il va développer une stratégie expérimentale originale, tout en puisant dans les ressources théoriques de la logique des relations et la logique des classes (dans la version constructiviste de Beth) et une branche extrêmement importante des mathématiques : la théorie des groupes. De là le caractère structural de la psychologie de Piaget. La notion de *structure*, comme Piaget l'explique en maints endroits, procède d'un double refus. Ou si l'on veut du désir d'éviter un double écueil : celui de l'hypostase des « essences » dont serait coupable la phénoménologie transcendantale et celui de leur réification physique dominante dans la psychologie de la forme. Or sur ce point aussi, je voudrais montrer que la méthode phénoménologique, correctement comprise, n'interdit nullement toute construction. Les essences, telles que les comprend Husserl, désignent très précisément le *potentiel de formes* (ou de « structures ») qu'une psychologie indissociablement génétique et structurale, constructive et expérimentale doit travailler sans relâche, dans

15. *L'épistémologie génétique*, PUF, Paris, 1970, p. 16.

16. Une telle causalité initiale peut être appelée magico-phénoméniste, phénoméniste parce que n'importe quoi peut produire n'importe quoi selon les liaisons antérieures observées, et « magique » parce qu'elle est centrée sur l'action du sujet sans considération des contacts spatiaux. Piaget/Inhelder, *La psychologie de l'enfant*, PUF, 1973, p. 17.

lequel elle doit puiser dans son élaboration de structures proposées à titre d'hypothèses. Mais la série indéfinie et toujours ouverte de ces constructions possède son point de départ et son terme dans le postulat de *constructibilité*. La méprise ou l'erreur d'interprétation concernant la thématique que Piaget, avec prudence et humilité, n'exclut pas, comme je voudrais le montrer, fait système avec celle qui est relative à la méthode.

2. L'AMBIVALENCE DE L'ATTITUDE DE PIAGET VIS-À-VIS DE LA PHÉNOMÉNOLOGIE

Si nous nous écartons pour l'instant de la critique de son disciple, Pierre Greco¹⁷, qui n'est pas aussi bien informée, ni aussi charitable, celle de Piaget mérite qu'on s'y attarde, pour ce qu'elle nous apprend de la genèse. Cette genèse est équivoque et la position est manifestement placée sous le signe de l'ambivalence. Elle éclaire aussi l'ambivalence de la position de la psychologie génétique vis-à-vis de la phénoménologie.

Cette ambivalence a sa source dans l'hostilité de plus en plus déclarée à l'égard de ce que la phénoménologie est devenue, entre autres, avec Sartre et Merleau-Ponty. Elle tient à un usage « homonymie » du terme de « phénoménologie » au cours du siècle écoulé depuis la publication des *Recherches logiques*, dont nous sommes obligés de nous accommoder, personne ne pouvant sans ridicule se prévaloir de l'usage d'un tel titre. Il reste qu'une inflexion massive est constatable, qui se traduit par une désertion du questionnement épistémologique, au profit d'une interrogation générale sur « la science ». Alors qu'il nous fait part de ses impressions au sujet de Sartre et de Merleau-Ponty, Piaget soupçonne, chez le premier, un manque d'intérêt authentique pour toute recherche scientifique :

A voir la joie de Sartre à toucher enfin le réel en se dégageant de l'« idéalisme brunshvicgien » sans avoir l'air de se douter que cet « idéalisme » était avant tout une théorie à la fois anti-aprioriste et anti-empiriste de la science, on a bien l'impression que cette conquête du réel et de l'existence est orientée vers de toutes autres fins qu'authentiquement cognitives (Dieu soit loué, d'ailleurs, car Sartre est un dramaturge admirable).¹⁸.

Quant à Merleau-Ponty, et à *La Phénoménologie de la perception*, dans lequel il ne voit qu'un « essai de *pure réflexion* [je souligne] ne s'appuyant, quant aux faits, que sur les travaux déjà connus (la psychologie de la *Gestalt*) », autrement dit de seconde main et caducs, elle a produit sur lui

une impression ahurissante, encore renforcée lorsque je lus plus tard, dans le *Bulletin de psychologie*, la manière dont son auteur comprenait et discutait mes re-

17. *Logique et théorie de la connaissance*, p. 946.

18. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 36.

cherches sur la perception dans son cours de Sorbonne : comment un auteur, analysant si admirablement les « ambiguïtés » de la subjectivité, n'est-il pas conduit à sortir de la méthode de cette subjectivité, ne serait-ce qu'en découvrant combien les expériences originaires et vécues dont il poursuit la recherche sont toujours le produit d'une histoire qui englobe cette subjectivité et ne résulte pas d'elle ?¹⁹

Cette sévérité, sans doute excessive, n'est pas totalement injustifiée, si l'on peut mesurer l'arbre à ses fruits, et la discipline (et le maître) à ses disciples, qui « préfèrent la psychologie de Sartre et de Merleau-Ponty où tout contrôle est remplacé par les décrets du génie, à la psychologie scientifique, laborieuse et apparemment étrangère aux grands problèmes de la philosophie »²⁰. L'attitude est en revanche plus mesurée et nuancée, et même changeante, en ce qui regarde Husserl. Une prudence qui le conduit à dédouaner la phénoménologie husserlienne et la psychologie dont elle était porteuse, des développements qu'ont voulu lui donner « ses continuateurs » :

Je ne parlerai pas ici de Husserl, *dont je n'ai vu que bien plus tard, en le lisant, qu'il était digne du plus grand respect, même si l'on traduit son logicisme, inspiré de Frege, en un tout autre langage*. Ce qui m'a frappé au début, en considérant la psychologie phénoménologique de ses continuateurs, dont il n'est assurément pas responsable, est l'analogie de ces mouvements d'après-guerre avec ceux d'après la guerre de 1914-1918 : les besoins d'une authentique anthropologie philosophique, dus à des causes sociales variées, mais comparables *mutatis mutandis* à ceux qu'avait satisfait le bergsonisme 25 ou 30 ans auparavant.²¹

Cette prudence tient également à la prise de conscience d'une information parcellaire. Mais s'il s'excuse de ne connaître que partiellement le champ des recherches husserliennes, il n'en continuera pas moins, une fois cette lacune partiellement comblée, de maintenir de bout en bout une critique frontale de la méthode transcendantale – par laquelle précisément Husserl se démarque de presque tous ses continuateurs revendiqués ou supposés. Il inscrit ainsi Husserl parmi les grands philosophes (tels Descartes ou Leibniz) : ceux qui prenaient en charge sérieusement les problèmes scientifiques pris dans leur état de maturité et d'avancement maximaux, y contribuant aussi à l'occasion. Mais la critique du transcendantalisme s'inscrit dans une critique plus vaste, qui touche à la portée de la philosophie et de ses prétentions à valoir comme une connaissance. La philosophie est une prise de position raisonnée vis-à-vis de la totalité du réel²². Elle comporte donc inévitablement des prises de

19. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 36-37 (Je souligne).

20. *Ibidem*, p. 41. Cf. l'anecdote amusante des copies d'étudiants expliquant, à Piaget qui était le correcteur de ces étudiants inspirés, que Piaget « n'a rien compris à rien, 'comme l'a prouvé Merleau-Ponty' », bien inspirées, puisqu'au vu de tels jugements, ces copies ont vu leur note majorée (*op. cit.*, p. 37).

21. *Ibidem*, p. 35-36. (Je souligne).

22. *Ibidem*, p. 57, p. 63.

positions vis-à-vis de la connaissance de ce réel, telle qu'elle se manifeste dans les sciences. C'est pourquoi la philosophie a pu pendant longtemps passer pour une connaissance. Et de fait philosophie et science ont été solidaires durant de longues périodes :

On présente en général cette solidarité initiale de la philosophie et des sciences comme si la première avait d'abord « englobé » les secondes, qui s'en seraient ensuite détachées peu à peu. Ce n'est pas faux si l'on ne se place qu'au point de vue des descriptions statiques, quitte à les sérier ensuite par étapes. Mais le problème important est de *dégager où est le moteur, dans la succession des systèmes* : étant admis que la coordination des valeurs constitue la fonction permanente de la philosophie et que les termes de ce problème varient relativement peu par rapport à l'évolution des connaissances, la question, en ce qui concerne celles-ci, est de savoir si c'est le progrès de cette connaissance intégrale visée par la philosophie qui a entraîné celui des connaissances particulières pouvant alors se détacher du tronc commun sous forme de Sciences spécialisées, ou au contraire si ce sont les progrès de nature scientifique (à l'intérieur ou à l'extérieur du domaine dit philosophique, peu importe) qui, en obligeant une réflexion renouvelée sur le savoir ainsi transformé, ont provoqué le développement des systèmes.²³

La seule fonction positive reconnue à la philosophie serait de proposer une « sagesse » (au sens de Dilthey), c'est-à-dire un système de coordination des valeurs ce qu'il faut rapprocher de la critique constante adressée à l'eidétique phénoménologique. Cette critique vise « son logicisme ». Or il n'est pas indifférent, nous le verrons, que l'idéal et l'eidétique « logique », que la phénoménologie a en vue, soient assimilés à du normatif. Quant au présupposé d'une telle vision de la philosophie comme sagesse, il fait l'objet de la célèbre réfutation husserlienne de l'historicisme de Dilthey et du transfert que les néo-kantiens prétendent faire de la critique de la raison pure (restreinte à la question des conditions de possibilité d'une science de la nature) en « critique de la raison historique »²⁴, mais aussi et surtout aux considérations sur l'opération historiographique et les conditions de possibilité d'une histoire positive²⁵. Les deux points sont solidaires, mais je ne veux pas m'y engager maintenant, car, dans cette critique, Piaget voit une illustration de l'influence néfaste de la logique sur la philosophie, nommément de l'influence (supposée) de Frege sur Husserl.

23. *Ibidem*, p. 65.

24. Contient l'article de *Logos*, publiés dans le Vol. XXV, des *Husserliana, Aufsätze und Vorträge*, 1911-1921, Th. Nenon et H. R. Sepp (eds.), Dordrecht, M. Nijhoff, 1987, p. 3-62 (*La philosophie comme science rigoureuse*, trad. fr. M. B. de Launay, PUF, Paris, 1989.)

25. Cf. Texte 21, *Die Krisis der Europäischen Wissenschaften und die Transzendente Phänomenologie, Texte aus dem Nachlaß 1934-1937*, Husserliana XXIX, R. N. Smid (éd.), Kluwer, 1993 ; ma traduction « Sur la méthode de la considération historique. Notes pour un projet de suite à la *Krisis* », in *Alter, Derrida et la phénoménologie*, n° 8, 2000.

Pour nous en tenir à la fonction épistémologique, voire scientifique de la philosophie, on pourrait objecter que des philosophes ont parfois été aux avant-postes. A quoi Piaget rétorque que le point reste de savoir si c'est *en tant que philosophes* ou *en tant que scientifiques*. Il y a, selon lui, un critère facile pour en décider : « il n'existe aucune différence de nature entre les problèmes cognitifs philosophiques et scientifiques, mais seulement *une différence dans les méthodes, soit simplement réflexives, soit fondées sur une observation systématique ou expérimentale pour les faits et sur des algorithmes rigoureux pour la déduction.* »²⁶ Or il ressort d'un examen à la lumière de ce critère que tous les grands systèmes philosophiques sont nés de la réflexion *sur* des découvertes scientifiques ou une grande révolution scientifique²⁷. Il en irait ainsi selon Piaget de Husserl, tributaire qu'il serait de la révolution scientifique de Frege, inventeur de la « logistique ».

A ce stade, une remarque sur la stratégie globale de réfutation. Le critère proposé ne va pas sans poser lui-même quelques problèmes. Tout d'abord, la réflexivité pris dans son sens formel a fait explicitement son entrée dans le cœur des sciences, à savoir en mathématiques, non seulement sous la forme d'une caractérisation de certaines relations ($a R a$), mais sous la forme d'une reprise thématique de théories ou de « domaines ». Sans prendre le cas extrême du théorème de Gödel et de la méthode de chiffrage des éléments logiques (connecteurs, propositions, etc.) par des nombres, la métamathématique de Hilbert, ou même les formes canoniques de la logique mathématique moderne, il serait possible de montrer comment le développement des mathématiques modernes est coextensif d'une exploration des potentialités réflexives de la pensée mathématique. Il en va ainsi en particulier du développement de l'algèbre moderne, et de la découverte des dites structures-mères, en particulier de ces structures si importantes du point de vue de la psychologie génétique, que sont les groupes. Il serait sans doute possible de faire remonter cette « conversion opératoire » de la réflexivité à la révolution analytique cartésienne²⁸.

26. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 66. (Je souligne).

27. *Ibidem*, p. 68.

28. Sur ces questions, la littérature est surabondante. Parmi les publications récentes, rappelons le bel ouvrage de Benoît Timmermans, *Histoire philosophique de l'algèbre moderne, Les origines romantiques de la pensée abstraite*, Classique Garnier, 2012, en particulier les pages consacrées à Évariste Galois, p. 113-132 qui montrent comment la découverte d'une structure de groupe algébrique s'accompagne d'une « relativisation » et d'une généralisation des concepts en jeu (en l'occurrence de ceux de « nombre rationnel »), laquelle va de pair avec une extension du domaine d'objets (p. 122), caractéristique de ce que Husserl vise sous le titre de formalisation en mathématiques (« Trois études sur la définitude et l'élargissement d'un système d'axiomes », *Articles sur la logique*, trad. J. English, p. 415-452, « Drei Studien zur Definitheit und Erweiterung eines Axiomensystems », *Philosophie der Arithmetik*, ed. L. Eley, p. 452-458) et aboutit à la définition qui lui est propre de « multiplicité » qu'on ne doit rabattre ni sur celle d'ensemble, ni sur celle de variété (« Zur formale Bestimmung einer Mannigfal-

On peut s'étonner, ensuite, de cette limitation et de cet appariement de la phénoménologie husserlienne à une (seule) révolution scientifique : celle de la logique mathématique. Car, sans ignorer que la logique constitue l'un des thèmes directeurs de la réflexion de Husserl, et à supposer que la logique mathématique dans la forme qu'elle revêtait à son époque (avec Frege, Hilbert ou Russel) représentât simplement une révolution scientifique – et cela avant même de se demander si elle constituait à ses yeux la révolution de référence –, il faut reconnaître que la discipline contemporaine qu'il identifie sous les traits de « logique formelle » constitue tout au plus un point de convergence entre les logiques philosophiques de Bolzano ou de Brentano et la logistique de Frege et de ses successeurs, dont les motivations étaient du reste tout autant mathématiques que philosophiques. Mais il y a plus. La logique formelle à laquelle Husserl aura travaillé sans relâche, reprenant à son compte et approfondissant le projet de réforme de la logique formelle de son maître Brentano, est tout autant redevable à la psychologie descriptive de ce dernier et aux « réflexions mathématiques et logiques » de Cantor, de Grassmann qu'à Hilbert et Frege. Enfin, les réflexions logiques de Husserl sont indissociables de l'attention de la phénoménologie à la physique et plus largement aux sciences de la nature ainsi qu'aux sciences « historiques » (sciences de la culture). Les célèbres références à Galilée, dans la *Krisis*, ont souvent été l'arbre dissimulant la forêt d'analyses dédiées aux conditions de possibilité (et à la constitution) des sciences de la nature (y compris la psychologie)²⁹. L'acuité et la profondeur des analyses sur le rôle organisateur et directeur de certains principes physiques, comme le principe de relativité, et, dans une moindre mesure, sur le sens de l'usage des probabilités dans les sciences expérimentales et dans la physique contemporaine, la mécanique quantique en particulier, compensent leur rareté relative. Nous apprenons aussi par les publications récentes et en cours, lesdites recherches « éthiques » de Husserl, à quel point il était intéressé à la *constitution d'une théorie de l'action et de l'affectivité* et que l'exploration des conditions de développement d'une eidétique et de disciplines formelles était précisément un préalable à toute élévation au niveau de ce qui se sera appelé plus tard le « paradigme structural » (nécessairement constructif, puisque la sphère catégoriale correspond précisément à la sphère du « constructible »), fournissant un critère de ce qu'était une mathématisation artificielle, voire cosmétique, et une mathématisation puisant ses motivations dans le style d'expérience et le mode d'unité du champ de phénomènes à chaque fois en question. La mathématisation considérée comme le développement d'une eidétique concrète (« matériale ») va toujours de pair avec le développement (par application ou invention) d'une eidétique for-

tigkeit », *op. cit.*, p. 493 sq. ; « Sur la définition formelle d'une multiplicité », *Articles sur la logique*, p. 551 sq.).

29. Voir entre autres, les texte 24, 25 et 26 du volume 41 des *Husserliana*, *Zur Lehre vom Wesen und zur Methode der eidetischen Variation*, *Texte aus dem Nachlass (1891- 1935)*, D. Fanfara (éd.), Springer, 2012, Dordrecht, p. 278-312.

melle qu'elle sous-tend, et doit toujours trouver sa motivation et son critère dans l'expérience possible.

Il reste encore de nos jours à écrire l'histoire de l'influence souterraine qu'ont exercé ces recherches, dans l'état fragmentaire et distordu de leur transmission, sur le développement des sciences humaines et de la psychologie du XX^e siècle. L'éventualité d'une telle influence était pourtant au cœur de l'hommage que le président de la Société de philosophie rendit à Husserl, lorsqu'il vint à Paris donner les conférences qui donnèrent lieu aux *Méditations Cartésiennes*, saluant l'influence de sa pensée « sur le développement des théories physiques » mentionnant les noms de Weyl (qui le reconnaît explicitement), mais aussi Heisenberg, et la fécondation de différents domaines de la psychologie et de la philosophie, de la morale et de la religion. Il y a sans doute là quelque emphase de circonstance, mais il est surprenant que nous soyons passé d'une évaluation sans doute excessive à l'évaluation contraire, au point de faire de la phénoménologie husserlienne quand ce n'est un obstacle épistémologique ou un résidu d'une attitude philosophique dépassée, un obstacle même au développement de la phénoménologie.

Pour en venir à des arguments moins extrinsèques, il est impossible d'envisager cette influence comme à sens unique et de la borner à un état passé de la science. Elle touche sans doute aux racines d'une certaine vision commune de l'histoire de la science, dans ses relations avec la philosophie. De part et d'autre de la ligne imaginaire qui sépare l'approche positiviste de l'approche « historique », un accord profond règne, consistant à rejeter ce qui constitue l'idée directrice de la science aux yeux de la phénoménologie husserlienne : l'eidétique comme dimension structurante de tout domaine de connaissance et la subjectivité transcendantale en tant que subjectivité épistémologiquement constituante et impliquée. L'articulation des deux donne un a priori historique plus ample que l'a priori relativiste qu'on a pu assigner, à droite ou à gauche, aux sciences humaines. Pour nous en tenir au seul domaine de la psychologie, de même que l'inspiration et l'influence de Husserl en matière de psychologie provient d'une certaine *idée de l'expérience psychologique* dont Brentano et la théorie des formes psychiques naissante (Erhenfels et ses qualités de formes, *Gestaltqualitäten*) n'offrent que des réalisations fragmentaires et très imparfaites (raison pour laquelle la phénoménologie, en prise sur cette idée, n'a pas été sans exercer une influence certaine sur les développements ultérieurs de la psychologie) ; de même son inspiration et son influence en matière de logique a pour source une idée dont Frege, Hilbert, etc. n'offrent que des réalisations imparfaites et insatisfaisantes. Indirectement, il serait également possible de montrer que les incursions de Husserl en logique n'auront pas été non plus sans exercer une influence déterminante, à défaut d'être décisive, sur le cours de la logique formelle ultérieure. On ne peut plus ignorer son rôle sur la naissance et le développement de l'école de Lvöu-Varsovie³⁰

30. Cf. le résumé de Richard Tieszen dans sa contribution « Husserl's Logic », *Handbook of the History of Logic*. Volume 3 Dov M. Gabbay et John Woods (Editors), 2004 Elsevier,

Il est possible de montrer que son influence s'étend bien plus loin sur le développement des logiques modales (telles que son ancien étudiant, Oskar Becker les a abordées). Comme le soulignent certains logiciens et mathématiciens contemporains (Per-Martin Löf³¹, Mitsuhiro Okada³², Gian-Carlo Rota³³ etc.), de manière différente, il y a encore bien des potentialités non explorées dans la logique formelle à laquelle travaillait Husserl. Ce qui signifie *a fortiori* que les théorèmes d'incomplétudes n'ont pas rendu caduc l'idée husserlienne de logique formelle. On a ainsi pu établir que le théorème d'incomplétude de Gödel ne contredit pas la solution husserlienne au problème de l'extension maximale d'un domaine ; qu'il ne contredit pas la démonstration de complétude de l'arithmétique pour \mathbb{N} ; qu'il ne confine pas les théories complètes au sens de Husserl aux seuls domaines quasi finis, et cela pour la raison que la complétude syntaxique au sens husserlien ne correspond pas à la complétude syntaxique de la logique du premier ordre et de l'arithmétique ; qu'il n'invalide pas le fragment restreint de langage formel, non plus que la théorie de la multiplicité telle qu'elle figure dans le cadre de l'ontologie formelle husserlienne ; que, loin de contredire la théorie husserlienne de la vérité mathématique, il l'éclaire au contraire et la conforte³⁴.

Or cette interprétation qui réduit la phénoménologie husserlienne à cette inspiration logiciste, de surcroît historiquement caduque, est maintenue de bout en bout par Piaget, en dépit de ses revirements, ce qui lui évite sans

p. 208. — Sur Łukasiewicz et Lesniewski, voir Jean-Louis Gardies, *Esquisses d'une grammaire pure*, Paris, Vrin, 1975, p. 21-22.

31. « On the Meanings of The Logical Constants and the Justifications of the Logical Laws », in *Nordic Journal of Philosophical Logic*, Vol. 1, N° 1, p. 11-60.

32. Voir à ce sujet : « Husserl's 'Concluding Theme of the Old Philosophico-Mathematical Studies' and the role of the Notion of Multiplicity », (Conférence au colloque Sur la logique et la philosophie de la science, à Paris, 22 mars 2000).

33. « Husserl and the Reform of Logic » in *Discrete Thoughts, Essays on Mathematics, Science, and Philosophy*, Mark Kac, Gian-Carlo Rota, Jacob T. Schwartz, Birkhäuser, 2008, p. 171.

34. Une fois encore, nous renvoyons aux contributions de Mitsuhiro Okada, dont l'argumentation a été développée dans une série de présentations. Une première version en a été présentée dans le *Tetsugaku* (Journal of the Philosophical Society of Japan, 1987), vol. 37, p. 210-221 ; reprise en 1988 sous le titre de « Ideal Concepts, Intuitions, and Mathematical Knowledge Acquisitions in Husserl and Hilbert (A Preliminary Report) », Mitsuhiro Okada Department of Philosophy Keio University, Tokyo Department of Philosophy, Université Paris-I (Sorbonne), in Setsuo Arikawa, Ayumi Shinohara (coord.), in *Progress in Discovery Science, Final Report of the Japanese Discovery Science Project*, Springer, 1988. Repris et complété sous le titre *Husserl's "Concluding Theme of the Old Philosophico-Mathematical Studies" and the Role of his Notion of Multiplicity, (Translation Draft)*, lu à la Sorbonne, *Meeting of Logic and Philosophy of Science*, 29 mars 2000. La section 3 a été également lue au séminaire de phénoménologie de Bernard Besnier, MSH/Paris XII, le 26 janvier 2001. La section 4 quant à elle a été présentée au colloque *Epistemology and Sciences*, Colloque de l'IHP, Paris, 5 décembre 2000.

doute d'avoir à souligner la très grande proximité de sa position psychologique, à la fois *expérimentale et réflexive* (même si cette réflexivité est reconstruite à partir d'un dispositif dont nous aurons à reparler), avec la problématique husserlienne. Car, comme lui, il est soucieux de rendre compte de la *genèse de l'intelligence* dans sa forme la plus haute, i.e. scientifique (logique, mathématique) sans tomber dans le psychologisme. Bien plus : en s'installant dans le paradoxe mortel dans lequel semble se mouvoir toute psychologie introspective, i.e. fondée sur la « perception interne », Husserl n'a-t-il pas mis en lumière les conditions de possibilité d'une approche structurale de la conscience, se donnant la latitude suffisante pour laisser à l'expérience ultérieure le soin de déterminer les niveaux et la nature des « structures » en jeu ? Ainsi lorsque Piaget pose la question de « savoir si la logique des logiciens est tirée en son départ des opérations mentales du sujet, tout en donnant lieu grâce à la méthode axiomatique à un développement constructif, abondant et autonome » et répond que « c'est là une question qui regarde la psychologie et l'épistémologie mais n'intéresse pas la logique », rien ne permet de tirer de la critique husserlienne du psychologisme une autre conclusion, comme en témoignent les travaux inlassablement poursuivis pour constituer cette « épistémologie » (ou « théorie de la connaissance scientifique ») attentive non seulement aux actes effectivement mis en œuvre par le sujet, mais aux ressources et potentialités opératoires subjectives à l'œuvre dans une activité scientifique – et qui distingue une science d'un simple agencement de symboles ou d'une collection, fut-elle massive, de données, en ce qu'elle exige toujours un travail de production et d'appropriation par lequel seul s'institue quelque chose comme un sujet de la science. Il en va de même de la raison invoquée par Piaget en justification d'un tel partage des tâches : à savoir que la logique « une fois constituée axiomatiquement devient radicalement indépendante des faits mentaux sauf à expliquer ses frontières, telles que 'les limites de la formalisation' »³⁵, qui fait écho à la méditation husserlienne sur la « définitude » dont Husserl fait un propre des domaines (des « variétés » ou « multiplicités ») mathématisés et dont le corrélat, du point de vue logique étroit (apophantique) est une organisation théorique axiomatiquement et déductivement unifiée³⁶. Nous pourrions citer nombre de passages chez Husserl qui établissent les mêmes mises en garde (et le feront ailleurs). On trouverait enfin dans les écrits de Gödel une confirmation de la compatibilité de la démarche réflexive par laquelle il établit les « limites des formalismes » (comme l'écrit Jean Ladrière) avec les investigations transcendantales de Husserl. Mais cela ne nous éclairerait pas sur les rapports entre philosophie et psychologie posés par la psychologie génétique une fois constituée, c'est-à-dire après la dé-conversion de Piaget.

35. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 94.

36. Voir à ce sujet Okada : « Husserl and Hilbert on Completeness and Husserl's Term Rewrite-based Theory of Multiplicity », *24th International Conference on Rewriting Techniques and Applications* (RTA'13), ed. Femke van Raamsdonk, 1998 p. 4-19.

3. DE LA POSITION DES PROBLÈMES EN PHILOSOPHIE ET EN PSYCHOLOGIE. DU PARALOGISME DE L'ANTIPSYCHOLOGISME

Sur le plan épistémologique, comme sur le plan proprement psychologique, il n'y a, selon Piaget, aucun problème que la phénoménologie transcendante résolve de manière satisfaisante. À l'inverse, la psychologie génétique se révèle féconde sur ces deux plans, si du moins l'on accepte les deux arguments que Piaget développe en réponse aux objections de principe (supposées) de la phénoménologie vis-à-vis d'une psychologie de l'intelligence scientifique. D'une part, l'accusation de « psychologisme » que la phénoménologie husserlienne, formulée à l'encontre des prétentions épistémologiques de la psychologie, serait infondée en ce qui regarde la psychologie génétique. Inversement, la phénoménologie échouerait sur les deux tableaux selon Piaget. L'eidétique de la conscience proposée par la phénoménologie husserlienne se révélerait incapable de constituer une véritable psychologie scientifique, soit qu'elle ne découvre aucune structure que la psychologie (génétique) ne soit pas à même de découvrir ; soit qu'elle en découvre, sans être capable de les justifier empiriquement. Enfin, elle se révélerait incapable de fonder une psychologie phénoménologique, pourtant sans cesse annoncée comme le parallèle nécessaire de la phénoménologie transcendante. La stratégie de réfutation que dessinent ces critiques est clairement exposée au début du passage qui clôt *Logique et connaissance scientifique*, et propose un examen critique du « dépassement transcendantal » de la connaissance scientifique³⁷. Afin de juger de l'apport scientifique de la phénoménologie à l'épistémologie scientifique, il faut examiner deux problèmes centraux, puisqu'ils concernent les deux piliers de la méthode phénoménologique : (A) l'intuition des essences et, ce que Piaget nomme l'apport du « normativisme 'antipsychologiste' de Husserl » au problème « des fondements de la logique et des mathématiques » ; (B) la réduction transcendante et la capacité à proposer une discipline parallèle (« un doublage phénoménologique ») de la « psychologie scientifique ». Ces objections sont à la fois frontales et sérieuses en ce que, au lieu de s'en tenir à des aspects périphériques, elles considèrent et visent la phénoménologie dans son noyau dur, à savoir sa méthode.

Or cette méthode expliquerait, selon Piaget, l'impossibilité pour la phénoménologie transcendante de constituer une psychologie scientifique, ou du moins y aider, ne serait-ce que par une critique préalable. L'antipsychologisme de Husserl en matière d'épistémologie contiendrait en germe un rejet de la psychologie, tout comme la réfutation de l'empirisme dans les questions logiques et épistémologiques impliquerait un refus d'une psychologie empirique. Nous sommes là en présence d'un conflit frontalier épistémologique typique et inévitable. Si Piaget se concentre en particulier sur la question de la perception (interne et externe), c'est qu'avec cette question nous touchons à la source même de toute investigation empirique. Contester la possibilité

37. *Op. cit.* ; p. 1251-1259.

et la pertinence d'une phénoménologie de la perception devient donc stratégiquement un préalable pour récuser la pertinence et la possibilité d'une épistémologie phénoménologique en général. Cette contestation surgit nécessairement, dans la mesure où la psychologie revendique elle aussi le droit à éclairer (empiriquement) l'ensemble des opérations à l'œuvre chez le sujet scientifique, et en retour, le statut scientifique de la psychologie en tant que science empirique. Cela ne se proclame pas comme une position naturaliste, ou une naturalisation de l'épistémologie, mais y ressemble. Si l'on se tourne à présent vers l'examen que Piaget propose des prétentions de la phénoménologie, nous ne pouvons manquer de reconnaître que Piaget ne témoigne pas d'une compréhension ni très bienveillante (c'est un moindre mal) ni très sûre (et c'est plus fâcheux) de la phénoménologie transcendante. C'est particulièrement vrai de la critique adressée à Husserl (via Merleau-Ponty). Indépendamment du caractère douteux d'une tactique consistant à critiquer une position et une méthode, à partir d'une approche qui nominaleme nt s'en revendique mais en rejette l'essentiel (variation eidétique et réduction transcendante), et cela dès la phénoménologie de la perception, l'argument décisif se réduit à l'affirmation gratuite que Merleau-Ponty (et donc Husserl) aurait confondu l'expérience avec une position philosophique (l'empirisme). C'est au nom de ce seul argument que Piaget conclut à la stérilité psychologique et épistémologique de la phénoménologie. Le passage mérite d'être cité in extenso :

Husserl s'en prend d'abord *non pas à la psychologie, mais au psychologisme*, c'est-à-dire à la prétention qu'affichaient Stuart Mill, ou Spencer ou Sigwart, de fonder la logique et la théorie de la connaissance sur les faits, sur les lois empiriques de la pensée (...) c'est là pour Husserl un paralogisme manifeste : on ne saurait tirer *une norme d'un fait*, et *les lois causales de la pensée* peuvent d'autant moins constituer *des lois idéales ou des canons méthodologiques* pour atteindre la vérité, que leur établissement présuppose justement des canons de vérités.

A cet égard, la critique husserlienne nous intéresse directement, puisqu'elle *dénie au psychologue tout droit de se prononcer sur les règles et sur la structure de la connaissance*. Mais il est clair que Husserl a d'abord *confondu la psychologie comme discipline empirique et l'empirisme comme doctrine théorique*. Or, celui-ci n'est ni la conséquence inévitable, ni la condition nécessaire de celle-là. [...] Les choses ont changé quelque peu depuis lors [entre autres, grâce à la *Gestalttheorie* et à Piaget], mais les phénoménologues de bonne obédience ne semblent toujours pas s'en être aperçus. Pire. On peut voir par exemple un philosophe aussi avisé que M. Merleau-Ponty se réclamer de l'antipsychologisme husserlien, et chercher néanmoins *dans la perception les origines de la connaissance scientifique, alors qu'une masse de faits enseignent que, même chez le sujet « naïf », ce ne sont point les mécanismes perceptifs qui constituent les normes de l'objectivité*. Il paraît toutefois que cette analyse du percept répond à une visée « eidétique », qui la purge de tout péché d'« empiricité ». ³⁸

38. *Logique et connaissance scientifique*, p. 946-947.

Parmi les erreurs caractéristiques, nous pouvons en relever d'emblée deux, qui sont particulièrement importantes pour notre propos. La première – et elle est dramatique – touche à l'acte méthodique inaugural de la phénoménologie : la réduction transcendantale. La mise entre parenthèses est interprétée comme une abstraction qui place les « essence intentionnelles » hors de l'espace et du temps. Réciproquement, le caractère « naïf » de la psychologie, c'est-à-dire l'adhérence de la pensée du psychologue (P) à la thèse constitutive de l'attitude naturelle, est compris comme une simple *inscription des phénomènes psychiques dans l'espace et le temps*. Piaget critique ainsi « la prétention husserlienne de limiter le domaine de la psychologie au 'monde' spatio-temporel »³⁹.

Corollaire : *l'erreur sur la méthode descriptive et eidétique*. Par suite, cela affecte la compréhension de ce qu'il convient d'entendre par essence intentionnelle et eidos en général, aussi bien que ce qu'il convient d'entendre par attitude naïve. Ce qui le conduit à présenter une caricature « platonisante » de l'investigation husserlienne comme une remontée *en deçà de l'espace-temps (du monde)* vers un arrière-plan ou arrière-fond d'essence. La phénoménologie génétique se trouve dès lors décrite dans les termes spéléologiques traditionnels : elle « procède par niveaux en profondeur, cherchant à dégager sous le niveau spatio-temporel ou 'monde' [sic], mais pour les mêmes objets et dans les mêmes domaines, un univers d'essences obtenues par réductions ou 'mises entre parenthèses' en descendant sous le niveau initial ». ⁴⁰

Les emprunts terminologiques ne suffisent cependant pas à masquer le caractère impressionniste de la lecture et la méprise, assez complète, sur ce qu'est la réduction et le mode d'analyse de Husserl. La chose est d'autant plus regrettable que Piaget ne manque pas de finesse dans l'exposé de ses propres réflexions, et qu'il évite, à la suite de Husserl, les principaux pièges signalés par celui-ci : celui du logicisme et celui du psychologisme. Un tel manque de générosité – sinon de charité – est regrettable chez quelqu'un qui proteste par ailleurs de son respect et de son admiration pour la phénoménologie husserlienne. Il écrit en effet :

Le grand mérite des intuitions husserliennes est de placer d'emblée en présence des « choses elles-mêmes », donc du phénomène, et de se refuser de partir du dualisme du sujet et de l'objet. Husserl s'oppose autant à l'idéalisme ou à l'apriorisme kantien, qui attribuent tout au sujet, qu'à l'empirisme ou au positivisme qui l'oublie au profit de l'objet. La donnée fondamentale est donc pour lui le phénomène en tant qu'interaction [sic] indissociable, et c'est de cette indissociabilité qu'il veut partir pour atteindre le réel [sic]. C'est par cet aspect de sa doctrine que la phénoménologie a inspiré la théorie psychologique de la *Gestalt*, qui s'est orientée vers un physicalisme entièrement anti-husserlien en négligeant de plus

39. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 30.

40. *Ibidem*, p. 123-124.

en plus le sujet, parce que, avec la notion d'interaction indissociable, la psychologie de la Forme ou *Gestalt* a hérité également de la phénoménologie ce que l'on pourrait appeler son actualisme ou son absence totale de considération pour les dimensions historiques ou génétique.⁴¹

Cette analyse est, une fois encore, injuste et témoigne d'une connaissance partielle et partielle de la phénoménologie, ou du moins distordue. Il n'est pas vrai qu'elle ait méconnue la dimension génétique, puisque, à partir des années 1913 et peut-être avant, Husserl signale l'importance de cette dimension et travaille sans relâche à affiner la méthode d'analyse de manière à montrer comment les formes supérieures de l'intentionnalité (pas seulement logique, mais également affective et volitive) émergent depuis les formes les plus pauvres. Il est surprenant de reconduire l'intentionnalité ou ce que Husserl nomme l'*a priori corrélationnel* à une interaction entre le sujet et l'objet. Il est absurde de reprocher à la phénoménologie transcendantale son « actualisme », elle qui n'a cessé de montrer que les structures intentionnelles de plus en plus complexes ne devaient pas être interprétés comme des éléments appartenant actuellement à une quelconque réalité, fut-elle interne, mais au contraire insister leur idéalité, c'est-à-dire leur irréalité. Bien plus, dans la description des essences intentionnelles, y compris celle de la perception, Husserl a mis en lumière le rôle *constitutif* des potentialités et d'un arrière-plan de possibilités tant du côté noétique que noématique – qu'une attitude naturelle au nom d'une conception étroite de ce qu'est l'expérience renvoie, en s'estimant quitte, au vaste et informe domaine de l'imaginaire.

La source de cette série de malentendus provient en effet de ce que la réduction transcendantale est d'emblée interprétée à contresens. Elle n'est pas une mise entre parenthèse *de l'espace et du temps, ou de la réalité, conçue comme spatio-temporelle*. Une telle formulation trahit une méconnaissance complète tant de son *modus operandi* que de son terrain privilégié d'application, et à sa source dans une conception de la réalité naïvement présumée par Piaget dont précisément la phénoménologie nous affranchit. Ce que la réduction neutralise, c'est la « *thèse-du-monde* » ou « thèse naturelle ». Le terme thèse n'est pas employé au hasard, mais rappelle que tout sujet n'accède à la conscience d'être au monde que par une activité théorique spontanée, dont, c'est entendu, il n'a pas conscience, et dont il saisit le résultat comme une simple donnée. La neutralité qu'applique l'*epochè* transcendantale rend aussitôt manifeste un arrière-plan d'activités multiformes, d'abord confusément, puis de plus en plus distinctement. La sphère la plus centrale et la moins visible de cette activité correspond à ce que Husserl nomme « sphère de la positionnalité » (*Positionalität*)⁴², laquelle regroupe les groupes de modalités du tenir-pour-vrai (*Führ-wahr-halten*) et celles du tenir-pour-bon ou du pour-

41. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 141.

42. *Idées directrices pour une phénoménologie pure et une philosophie phénoménologique*, I, trad. Ricoeur, Gallimard, 1950, p. 483. *Ideen I*, p. 333.

valable (*Für-gut-halten*, *Für-wert-halten*) et de leurs synthèses et combinaisons, ainsi que de leurs corrélats.⁴³ L'activité de positions (*Setzung*) multiples et multiforme constitue le noyau le plus vivant de la vie de la conscience et aboutit dans chaque configuration à une « attitude » (*Einstellung*) générale de la conscience avec sa thèse « ontologique » et sa norme fondamentales, et corrélativement, avec son « monde » réel et sa hiérarchie de valeurs, et l'autoposition en eux du sujet et des autres sujets (donnés, réels, potentiels, possibles), jusqu'à aboutir à la conscience (de soi) d'être au monde, dont nous étions partis comme d'un échantillon. Cette genèse ou « histoire transcendante » par laquelle la conscience d'être au monde advient – et que présupposent les sciences – constitue le thème fondamental de la phénoménologie transcendante, par quoi il faut entendre qu'elle est constitutive de l'attitude et du thème qui se donne dans l'évidence naïve, naïveté qu'aucune science ne peut manquer de reconnaître et de vouloir dépasser. En cela la phénoménologie ne s'oppose pas diamétralement au projet kantien, mais au contraire le reprend et l'approfondit en lui donnant une dimension génétique.

Il ne faut cependant voir dans ce relevé des méprises de Piaget aucun soupçon de malhonnêteté ou de limites intellectuelles, mais le simple constat,

43. Voir par exemple les *Leçons sur l'éthique et la théorie de la valeur*, trad. française des *Vorlesungen über Ethik und Wertlehre*, 1908-1914, *Husserliana*, Vol. 28 trad. française de P. Ducat, P. Lang et C. Lobo, PUF, 2009, p 132 [56]. Voir en particulier ce passage : « Le parallélisme des espèces de raison possède sa racine dans le parallélisme des espèces fondamentales d'actes, et dans chaque espèce fondamentale de tels actes nous trouvons une espèce fondamentale d'avis ; en un certain sens, au sens le plus large, une espèce fondamentale de prises de position. La sphère de la connaissance, la sphère de la représentation au sens le plus large est caractérisée par ceci que les actes qui en relèvent se regroupent tous autour des actes du *belief*. Ce qui veut dire que les prises de position ou prises de position fondamentales [*fundamentalen*] appartenant à cette classe sont des prises de position du « croire », du tenir-pour-étant ou, si l'on préfère, du tenir-pour-vrai. Connaître c'est présumer ; présumer que quelque chose existe ou est constitué de telle ou telle façon, etc. Les actes de *croyance*, les *actes doxiques*, comme *j'ai coutume de les nommer*, occupent ici la position centrale. *Tous les autres actes sont de simples modalités des actes de croyance*, par exemple en tant qu'actes de la négation ou, dans une autre direction, en tant qu'actes du conjecturer, du tenir-pour-possible, etc. Il y a donc certes ici bien d'autres prises de position, mais celles-ci sont, d'après leur essence, caractérisées comme des modifications d'actes de la croyance originaire, de la certitude de croyance. À la classe des actes de connaissance s'oppose, *comme une classe essentiellement distincte, la classe des actes de l'affectivité*, les actes du ressentir, du désirer et du vouloir, qui, manifestement, se distribuent à leur tour en des genres étroitement interdépendants. Ici apparaissent de nouvelles espèces fondamentales de prises de position, de *nouvelles espèces du présumer, du tenir-pour* (...) ce tenir-pour..., qui réside purement dans l'acte affectif, est *l'analogon* du tenir-pour-étant ou du tenir-pour-étant-tel propre au jugement. C'est seulement sur la base des actes affectifs préalables qui évaluent le beau ou le bon qu'un juger vient éventuellement s'édifier ; une prise de position est alors effectuée, des concepts et des mots sont mobilisés, et surgissent alors des jugements prédicatifs sur un évaluer et des valeurs et, parmi eux, des jugements posant des lois. » (*op. cit.* p. 136-137, [p. 59-60])

somme toute banal, d'un effet récurrent au cours du XX^e siècle produit par une lecture d'un texte écrit sous un certain régime d'écriture, hypothéquée d'entrée de jeu par le refus de mettre en œuvre, voire par la contestation de principe de la possibilité même d'une telle mise en œuvre de la méthode qui préside à ce régime d'écriture. Ce refus forme un nœud. Bien qu'injuste la lecture à contresens de Piaget est riche d'enseignements sur la psychologie génétique, sur son épistémologie et sa genèse historique. Si la *Gestalttheorie* est une traduction physicaliste de la phénoménologie husserlienne, une traduction anti-idéaliste et anti-husserlienne, cela veut dire que la critique de Piaget, pour partie, s'expose à cheminer dans les pas de Husserl. C'est pourquoi il est particulièrement important de voir pour notre propos que la critique de la théorie Gestaltiste de la perception, en particulier dans ce qu'elle nous apprend sur la perception de l'espace et du temps, peut être prise comme un échantillon de ce que pourrait être une psychologie empirique d'inspiration phénoménologique.

C'est du reste ce que Piaget avoue à mots couverts dans la suite, citant le premier et « beau livre [de Husserl] sur la *Philosophie de l'arithmétique*, où il cherche à rendre compte des opérations numériques par certaines opérations mentales dont celle de colligation [ou collection] ou réunion en un tout. ». L'histoire que nous raconte alors Piaget (à laquelle de nombreux commentateurs se sont tenus) est que, suite aux critiques que Frege lui aurait adressées, Husserl aurait été alerté par le piège du psychologisme ; qu'il s'en serait repenti dans les *Prolégomènes* (Premier Tome des *Recherches logiques*, publiées en 1901), et aurait par suite été converti au « culte des vérités intemporelles » (i.e. au platonisme). Ce qui permet à Piaget d'imputer à Husserl deux qui-proquos : d'une part, un « paralogisme », consistant à conclure « du psychologisme à la psychologie », et d'autre part, une sorte de raisonnement « dialectique apagogique », conduisant à inférer la norme à partir du fait. Parce qu'il le résume de manière remarquable, nous citerons ce long passage en le commentant *mezza voce* (en marge et en note).

Mais le malheur pour sa doctrine ultérieure est que, à ce tournant de sa carrière, il n'a pas compris deux choses essentielles. — La première peut paraître secondaire, et l'on dira ici de moi que c'est le psychologue qui parle, mais on verra son importance dans la suite : Husserl aurait très bien pu continuer à faire de la *bonne psychologie sans tomber dans le « psychologisme »* [je souligne]⁴⁴. Il lui suffisait de savoir qu'il étudiait une arithmétique « naturelle » sans prétendre pour autant légiférer dans la logique des nombres, et de construire par ailleurs les mo-

44. Nous sommes ici au cœur de l'histoire « contrefactuelle » depuis laquelle Piaget se reconstruit et se projette, rétrospectivement et en contrepoint, depuis sa préfiguration philosophique. Husserl n'a jamais assimilé la psychologie au psychologisme, et s'est au contraire efforcé de dégager les fondements d'une psychologie empirique qui ne soit pas un empirisme (dogmatique) prenant le masque d'une discipline positive et empirique. En revanche, la question des conditions et des limites d'une expérience comme source de droit de la psychologie empirique a été posée et explorée sans relâche.

dèles logistiques limités correspondant à ce qu'il trouvait et de les comparer aux modèles entièrement abstraits construits par Frege, Schröder, etc. Il n'y aurait eu ainsi aucun psychologisme, *en tant que passage du fait à la norme [sic]*⁴⁵, mais une étude interdisciplinaire des filiations psychologiques concrètes et des généalogies formelles ou abstraites. Cela lui aurait tout au moins évité dans la suite *une critique de la psychologie* qui porte à faux parce qu'il n'a pas vu qu'on pouvait faire ce qu'il n'a justement pas réalisé par soumission trop rapide à des logiciens ignorant les possibilités de la psychologie.

Le second malentendu a été beaucoup plus lourd de conséquences. Husserl n'était pas logicien de métier ou de vocation⁴⁶, puisqu'il ne s'intéressait pas au formalisme comme tel et qu'il croyait aux « choses » et à l'interaction sujet X objet au sein du phénomène. S'étant plié au verdict des logiciens et ayant donc renoncé à tout psychologisme, il s'est mis à chercher comment, en parlant de cette interaction phénoménologique on peut atteindre les vérités intemporelles. Et alors, convaincu du fait (c'est-à-dire encore de l'hypothèse) que le sujet psychologique n'y parvient pas lui-même, en tant qu'il est rivé à un « monde » spatio-temporel, il a imaginé une méthode d'évasion ou de libération de ce monde naturel permettant d'atteindre un niveau plus profond que la conscience « mondaine » et il a cru découvrir ainsi la possibilité d'« intuitions » pures ou transcendantales. Du même coup, il pensait ouvrir la voie à une connaissance philosophique autonome, libérée du sujet empirique et des sciences qui s'y attachent⁴⁷. Or, le malentendu

45. L'essence ou l'invariant eidétique sont clairement assimilés à une norme. Nous verrons plus loin qu'il s'agit du *proton pseudos* dont découlent les autres contresens de Piaget.

46. La première partie de l'affirmation est sans doute l'une des plus surprenantes, si l'on tient compte de ce que nous avons affaire à l'époque à une discipline encore en voie de constitution. Ni Frege, ni Boole, ni Peirce, ni Russel n'étaient non plus « logiciens de métier » ; et ceux qui l'étaient (dans le cadre de chaires d'enseignement universitaire) étaient souvent aux antipodes de ce qu'allait devenir la logique mathématique. Mais surtout, les investigations husserliennes portent sur la constitution de cette science et les ressources subjectives et objectives de la formalisation, et, sur la base d'une critique des formalismes contemporains, promeuvent une réforme de la logique formelle — ce qui, à défaut de « métier », témoigne du moins d'une forte vocation doublée d'un sens de ce qu'est un métier et une vocation, par opposition à une routine, fût-elle rémunérée, voire bien rémunérée. Beaucoup plus lucide nous semble sur ce point la compréhension d'un mathématicien tel que Rota qui, à la différence de ses confrères mathématicien, et aux antipodes des « philosophes-logiciens » s'est toujours intéressé à la logique (à son formalisme et à la critique de ce formalisme). (Cf. mon article à ce sujet, « Le projet husserlien de réforme de la logique et ses prolongements chez G-C. Rota », à paraître dans la *Revue de Synthèse*).

47. La « libération » ainsi présentée avec ses accents platoniciens reste correcte, mais elle oublie de mentionner que la scission à laquelle nous sommes ainsi conduits ne produit pas plus *deux sujets réellement distincts* que celle, pratiquée par une science empirique, entre sujet, observateur et théoricien (en psychologie ou en physique). Dans le cadre de la réflexion pure, il s'agit du même sujet, mais pris sous des rapports différents. Cf. à ce propos la 40^e *leçon*. « La réflexion comme scission du moi et l'identité du moi dans le flux du présent vivant », dans ses leçons de *Philosophie première*. Elle comporte une réponse détaillée à cette critique expéditive, qui oublie seulement que la scission ici en jeu n'est pas l'apanage de la réflexion transcendante, et que nombre des structures que la psychologie empirique attribue à un

fondamental est que son sujet transcendantal est encore un sujet et que l' 'intuition pure' est encore l'activité d'un sujet (dans lequel pénètre la « chose » ou l'« essence », c'est entendu, mais s'il y a intuition, il y a quand même sujet) : il en résulte que, « transcendantal » ou empirique, l'appel à une telle intuition est encore du psychologisme, c'est-à-dire un passage du fait à la norme.⁴⁸

Cette critique appelle plusieurs observations, que l'on peut énumérer comme suit.

1. Quant à la prise en compte de la dimension génétique de la constitution, l'histoire est toute autre, comme nous pouvons l'apprendre de la bouche de Husserl lui-même. Dans ses premières investigations psychologiques descriptives, encore sous l'influence de Brentano, seraient en réalité déjà à l'œuvre, à son insu, des analyses constitutives et génétiques. En 1929, Husserl voit ainsi dans sa *Philosophie de l'arithmétique*, un « échantillon de recherche relevant de la phénoménologie constitutive » et « en même temps la première recherche qui tentait de rendre compréhensible les 'objectivités catégoriales' de premier niveau et de niveau supérieur [= tels que les ensembles, les classes, les nombres, etc.]... provenant de l'activité intentionnelle 'constituante' en tant qu'elles font leur apparition *originaliter*, donc avec la pleine originalité de leurs sens, comme effectuations de cette activité constituante. »⁴⁹

2. La thèse selon laquelle Husserl aurait posé des lois logiques comme autant de normes transcendantes est la reprise presque littérale du contresens de Kelsen sur Husserl, dont Piaget salue ailleurs « l'admirable construction normativiste »⁵⁰. Dans les *Prolegomènes*, Husserl combat tout autant le *psychologisme* que le *normativisme*, en montrant que les principes logiques supposent un fondement théorique irréductibles à des faits empiriques, et que les normes elles-mêmes présupposent. On peut certes énoncer les principes

sujet et en fait des « formes » constitutives d'un niveau de développement. Pourquoi alors employer l'image de la « scission » ? « Pour répondre à la question, il suffira de considérer la vie qui réellement se déroule ou peut à tout moment se dérouler dans la réflexion du moi sur lui-même. À tout moment je puis ici effectuer une réflexion de degré supérieur : mettre au jour en réfléchissant un moi appréhendé par un acte de rétroception qui le saisit au vol, un moi en train d'accomplir un acte s'accomplissant et en même temps considéré réflexivement ; puis, ensuite, un moi réfléchissant devenu déjà patent lui-même etc. Dès lors je peux et je dois aussi comprendre que les 'nombreux' pôles d'actes constituent en soi, évidemment, le même moi, ou qu'un seul et même moi a ses entrées en scènes dans tous ces actes où il intervient chaque fois dans un *mode* différent ; je vois que tout en se scindant en une multiplicité d'actes et de sujets d'actes, c'est néanmoins un seul et même moi qui s'y scinde. » (*Philosophie Première*, trad. A. Kelkel, 1972, PUF, p. 128-129.)

48. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 143-144. Je souligne. Nous aborderons ce deuxième « malentendu » en dernier lieu.

49. *Logique formelle et logique transcendantale*, *op. cit.*, p. 119.

50. *Sagesse et illusions de la philosophie*, p. 97.

logiques comme des normes, mais ces normes supposent une réalité empirique (psychologique et anthropologique) qui doit se conformer à la norme et un fondement idéal ou idéal qui est présupposé par la norme et dont il est possible d'exprimer du moins la forme idéale. Il en va ainsi par exemple du principe d'identité. Ce principe recèle sans doute des dimensions profondes, dont Leibniz a proposé quelques aperçus⁵¹. Mais il n'en demeure pas moins qu'on peut l'énoncer dans une formule du type $A = A$, ou $\neg A \wedge \neg \neg A$. Sans que l'on puisse en contester la validité.

3. La variation eidétique, répétons-le, ne consiste pas à chercher ce qui se situe en dehors de l'espace et du temps et la réduction transcendantale n'identifie pas davantage le monde à l'espace et au temps, mais isole un noyau de positionnalité, un noyau thétique qui induit un coefficient de déformation sur toutes les positions réflexives épistémologiques statuant sur l'activité multiforme de la connaissance et de son corrélat, et une cohorte de faux problèmes ou de problèmes mal posés. Si nous écartons le contresens sur la réduction eidétique qui commande tous les autres, il faut alors ajouter que l'idéalité catégoriale dont il est question en logique ou en mathématique pure n'est pas « mondaine ». Elle n'en demeure pas moins *objective*, et *inter-subjectivement valide*, et elle se donne dans une attitude qui n'est pas celle de la phénoménologie transcendantale, mais celle de la science, des mathématiques ou de la logique. L'intuition contre laquelle se braque Piaget, qu'il réinterprète causalement en faisant fi de l'intentionnalité, n'est pas foncièrement différente de la compréhension et la certitude que le scientifique a de son objet, et de la validité de ce qu'il établit à son sujet. On ne suppose d'aucune autre science que son objet « pénètre dans le sujet ». Même lorsqu'une interaction se produit entre l'observateur et l'observable, cela n'interdit nullement de les tenir pour un échantillon d'un ensemble d'observables possibles, et de nous élever ainsi à la considération de structures (de tous ordres) qui ne sont pas des observables.

4. Cette confusion provient de ce que Piaget n'a pas vu, ou voulu voir, que le phénoménologue tient le rôle qu'il assigne à l'épistémologue, et que le sujet transcendantal constituant est le sujet variable dont on cherche à établir *a priori* les niveaux de développement (correspondant au sujet *S* du dispositif expérimental). De surcroît le sujet phénoménologisant est à la fois spectateur (psychologue) et réfléchissant et théorisant (épistémologue), si bien que la phénoménologie est à la fois psychologie eidétique descriptive et théorie de la science et de la connaissance (logique transcendantale). On peut trouver ce dispositif malcommode et affecté d'un idéalisme ou d'un apriorisme forcené, mais, la triade *S*, *P* et *E* est elle-même apriorique, et sa validation

51. En particulier dans les échantillons d'algèbre des concepts et de définitions catégoriales (entre 1679-1686), in *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités, 24 thèses métaphysiques et autres textes logiques et métaphysiques*, Dir. De J-B. Rauzy, PUF, Paris, 1998, p. 77-121, en particulier p. 85 et les célèbres « principes logico-métaphysiques », *op. cit.* p. 459-466.

présuppose une forme de réflexion et une attitude qui n'est ni celle du sujet *S* ni celle du psychologue *P*, mais celle d'un épistémologue dont les attributs débordent ceux de l'épistémologie ordinaire. Pour poser le problème de l'intersubjectivité ici à l'œuvre, il faut poser celui de l'intersubjectivité dans sa dimension radicale que le psychologue, l'épistémologue et le sujet qui est pour eux présupposent nécessairement. Pour comprendre une telle assertion, demandons-nous simplement comment le psychologue peut savoir quoi que ce soit de ce que le sujet lui dit au sujet de ce qu'il voit, pense, perçoit, comprends, etc. ? À cela, il faut répondre : par une forme d'appréhension *immédiate* qu'on appelle *empathie*, et par laquelle il apparie le *vécu du sujet S*, à quelque chose que l'observateur et le théoricien puisent dans leur propre fonds, quand bien même les dispositions, structures, actes, etc. qu'ils saisissent dans le sujet (l'enfant) sont relégués pour eux, dans un passé qui leur est devenu inaccessible, et que le sujet, qui, par hypothèse de la part du psychologue, les éprouve actuellement, en est « inconscient ». Il ne peut certes pas savoir *a priori* ce qu'un sujet *S* donné éprouve (perçoit, se fixe comme objectif, etc.), mais il ne peut pas non plus comprendre après coup ce qu'il a éprouvé (perçu, etc.), s'il ne parvient pas, sous une forme ou sous une autre, à se mettre à la place du sujet, ce qui ne peut se faire que par un appariement analogique et en puisant dans son propre fond, les actes, vécus, etc. d'un sujet imaginaire *S'*, d'une ébauche de sujet possible *S'*, qui correspond au double imaginaire du sujet *S* (le sujet supposé réel de l'expérimentation). Les structures qui caractérisent le sujet à tel ou tel stade de son développement sont des structures de conscience, mais non des structures pour cette conscience. Il en va ainsi des « groupes » correspondant à la perception de l'espace de l'enfant vers les 36 mois : « ils ne sont que pratiques, inconscients d'eux-mêmes, et ne comprenant pas le sujet comme tel » lequel est pour ainsi dire hors champ, au sein de l'espace solipsiste ainsi constitué. Il en va de même des groupes pratiques coordonnés et des groupes subjectifs ; l'espace « de ce stade » est encore « égocentrique, mais d'un égocentrisme inconscient de lui-même ». Il en va ainsi des stades ultérieurs et des « groupes » de plus en plus « objectifs », permettant au sujet de se situer au sein de cet espace, de manière de plus en plus précise et stable, et surtout transformable par un et pour un autre sujet similaire⁵². Tout cela se produit sans que les sujets s'élèvent à la conscience (théorique et objective) de ce qui constitue un groupe de déplacement au sens strict du terme. Pour cela il faut un acte d'idéalisation qui est l'œuvre d'une conscience scientifique. En psychologie, comme en mathématiques, les structures ne se dégagent qu'à être projetées et saisies sur un *arrière fond de possibles*, de pures variantes de « sujets » et d'actes ou de modifications d'actes d'un sujet, qui nous sont accessibles selon la même procédure de

52. Cf. *La construction du réel chez l'enfant*, Delachaux et Nestlé, 1937, 6^e éd. 1967, p. 86, 90, 133, 127 et 130. *Traité de psychologie expérimentale, VI, La perception*, PUF, Paris, 1963, par exemple, p. 4.

variation imaginaire et eidétique, qui n'est ni plus ni moins mystérieuse que l'appréhension d'un parcours de valeur d'une fonction mathématique.

5. Du reste ce dispositif ne visait pas chez Husserl à faire l'économie de la psychologie empirique, mais au contraire à la fonder en tant que discipline faisant droit à l'expérience interne sans tomber dans les pièges de l'introspection (de la « perception interne »), et sans s'interdire non plus l'ambition d'une véritable psychologie scientifique, à savoir une *forme adéquate de mathématisation et de formalisation*, ainsi que la proposition de lois susceptibles d'expliquer non seulement les formes des divers ordres d'activités psychiques, mais aussi leur développement, leur genèse. Nous avons une ébauche des perspectives d'une telle psychologie dans les leçons intitulées *Psychologie phénoménologique* (1925-1928), où se trouvent tracées *a priori* « une distinction essentielle relative aux stades et aux couches » du psychique et « une distinction entre le psychique des stades inférieurs, le psychique de la passivité psychique, et ce qui est spécifiquement spirituel ». Cette dernière ne doit pas être interprétée à la lumière des théories métaphysiques, mais comme « la vie qui se déroule en actes ayant le moi pour centre », des « actes tels que : je comprends, je compare, je distingue, je généralise, je théorise », ou encore « j'accomplis des actes qui relèvent de l'action et de ce qui a une forme finale, etc. », « des affections dirigées sur le moi, qui résultent d'une excitation par quelque chose, etc. ainsi que des habitudes qui en font partie ». Ces investigations ne se limitent du reste pas aux seuls hommes (et c'est l'intérêt d'une phénoménologie transcendantale que de nous affranchir des œillères de l'anthropocentrisme) : « Ceci vaut pour les animaux (tout au moins pour les animaux supérieurs) comme pour les hommes ». ⁵³

4. DE LA CONVERSION DE LA QUESTION LITIGIEUSE DU NORMATIF EN CELLE DU « FAIT NORMATIF »

L'assimilation de l'idéalité (mathématique, logique, scientifique) à des normes, imputée à Husserl, est un contresens, dont il convient de faire la genèse et cela pour au moins deux raisons. La première est sa persistance chez les lecteurs de Husserl, qu'ils la reprennent à leur compte ou la critique. La seconde tient à la position même du « fait normatif » au sein de la psychologie génétique qu'élabore Piaget, comme il ressort de la discussion passionnante et passionnée qui a suivi l'exposé sur « genèse et structure en psychologie » qu'il donna au colloque de Cerisy ⁵⁴.

53. *Psychologie phénoménologique*, p. 130-131.

54. Qu'il co-organisa avec Lucien Goldman et Maurice de Gandillac, et fut publié ensuite sous la forme d'*Entretiens sur les notions de genèse et structure*, Mouton, 1965, réédition Hermann, 2011.

A. Une conversion positiviste de la norme

En raison de circonstances fortuites, ces entretiens constituent l'un des événements les plus déterminants de l'histoire intellectuelle de langue française de la deuxième moitié du vingtième siècle, et de ce qui nouait autour de la constellation désignée comme « structuralisme ». L'une d'elles est la présence de Derrida, qui travaillait alors en phénoménologue, sur *Le problème de la genèse dans la philosophie de Husserl*⁵⁵, ce qui, en raison des thèses développées par Piaget (« toute genèse part d'une structure et aboutit à une structure »)⁵⁶, ne pouvait manquer de provoquer un vif et profond débat. L'exposé de Piaget retraçait en effet la genèse d'un structuralisme psychologique sans genèse, incarné par la « philosophie de Husserl », puis par la Gestalttheorie, que Husserl aurait « inspirée en partie ». Cette insensibilité à la genèse était à ses yeux inévitable en raison de son « antipsychologisme », qui le conduisit à « une intuition des structures ou des essences, indépendamment de toute genèse »⁵⁷.

La discussion ne pouvait manquer de surgir, sous la forme d'une double objection. D'abord, celle d'un point d'histoire et de doctrine : le statisme attribué à la phénoménologie correspond seulement à une première phase de la phénoménologie, qui est suivie d'une phase génétique – dont on peut trouver du reste plus d'un signe avant-coureur dans ladite première phase, pour peu qu'on questionne ce qu'il convient d'entendre sous le titre de « constitution » et de « phénoménologie constitutive ». La deuxième objection, qui n'est, à plus ample analyse, qu'un volet de la première, tourne autour de la question du normatif et des faits normatifs. Les participants conviennent du caractère central de cette controverse, et deux camps semblent se dessiner, autour d'une question qui réactive, à la confusion près, la question litigieuse telle que la présentait Husserl, et dont il avait pourtant proposé une issue. Faute d'une ré-effectuation et d'une réappropriation des solutions, nous sommes une fois de plus en présence d'un exemple typique de bégaiement de l'histoire, et de perpétuation des problèmes et des conflits. Nous voyons en effet se dessiner deux camps, ceux qui abordent les normes (y compris les normes épistémologiques) d'un point de vue empirique, comme des « faits normatifs » et ceux, moins nombreux, qui, comme Derrida, rappellent que *certaines normes* (en particulier des normes scientifiques) sont irréductibles à des faits et doivent reposer ou se référer en dernière instance à des « essences », « à des unités d'objectivité idéales »⁵⁸.

55. Thèse de troisième cycle rédigée en 1953-1954, qui ne sera publiée qu'en 1990, aux PUF.

56. *Entretiens sur les notions de genèse et structure*, p. 40.

57. *Ibidem*, p. 39.

58. *Ibidem*, p. 49.

Du fait de son importance, l'objection et la réponse méritent d'être reproduites :

L'exposé de M. Piaget portait sur la psychologie de l'intelligence. Or l'intelligence a affaire à des objets, à des unités d'objectivité idéales, par conséquent universelle. Le problème [et l'objection] est de savoir comment une science qui porte, par essence, sur des faits (fussent-ils décrits comme des structures, comme des totalités), sur des événements spatio-temporels, peut être une véritable psychologie de l'intelligence, – comment un mouvement génétique peut respecter à la fois le sens du psychisme, propre à la science psychologique, et le sens de son activité idéale, qui est justement d'échapper à la sphère du psychique, qui est toujours sphère de la subjectivité empirique.⁵⁹

La réponse de Piaget ne se fait pas attendre et elle consiste à installer le *théoricien phénoménologue* en position de sujet-théoricien, ce qui, conformément au dispositif expérimental de la psychologie génétique et de sa « métapsychologie »⁶⁰, a pour effet de le transformer instantanément en sujet-observé et de convertir sa parole en parole-observée, tandis qu'il installe le psychologue en position d'observateur, voire, s'il thématise et « réfléchit » ce dispositif, en position de théoricien-épistémologue⁶¹.

L'opération de Piaget neutralise le « vouloir-dire » du phénoménologue transcendantaliste et permet sans contradiction, mais non sans violence, de réduire « sa norme » et ce qui la fonde à un simple fait. Pour le psychologue de l'intelligence ce qui est « normatif pour le sujet » « se réduit à un fait ou un événement pour l'observateur » – un « fait normatif ».

Pour une présentation systématique de cette « triade », nous renvoyons au texte de P. Greco déjà mentionné, « Épistémologie de la psychologie ». D'après Greco, Husserl comme tant d'autres (Ebbinghaus, Bergson, Auguste Comte, etc.) se serait rendu coupable d'une confusion entre l'expérience et « l'épistémologie latente des décisions opérationnelles »⁶². Le dan-

59. *Ibidem*, p. 49.

60. Le terme est pris ici au sens que lui donne Piergiorgio Quadranti (dans *(Piaget)*², Peter Lang, p. 4.) et non au sens psychanalytique du terme. Une étude plus attentive des rapports et du positionnement de la psychanalyse freudienne vis-à-vis de ce qu'il nomme la « psychologie » nous montrerait cependant que la métapsychologie, sous sa plume, est à la fois réflexive, spéculative et génétique. Freud justifie en ces termes le changement de position sur l'angoisse, et dissipe l'apparente contradiction qui en résulte, par le passage d'un point de vue psychologique à un point de vue métapsychologique, qui correspond au passage d'une approche descriptive et phénoménologique (au sens de Brentano) à une approche génétique et explicative (intégrant le point de vue économique et topique), mais surtout s'autorisant l'usage d'hypothèses et donc de spéculation : « *Si je me suis exprimé ainsi autrefois, c'est que je donnais une description phénoménologique, et non une présentation métapsychologique* » (*Inhibition, symptôme, angoisse*, (1923), tr. J. et R. Doron, PUF, 1993, p. 9).

61. *Logique et connaissance scientifique*, *op. cit.*, p. 927 passim.

62. *Ibidem*, p. 986.

ger est en général de transférer au « sujet » (observé, objectif) l'épistémologie du constructeur. Pour l'éviter, le psychologue doit pratiquer une division des « rôles » : celui du psychologue observateur (P) du sujet (S) et celui de l'épistémologue (E). A cette topique épistémologique ou « métapsychologique » (ou méta-méta-psychologique), il faut adjoindre une neutralité métaphysique vis-à-vis de toute option ontologique. Une lecture plus informée et plus charitable de Husserl aurait permis de voir que nous procédions ainsi à une « *Spaltung* » (scission) du Je qui puise dans les ressources du libre jeu caractéristique de la réflexion pure, et que l'une des conditions subjectives d'une telle division était précisément la neutralité, en l'occurrence cette neutralité que Husserl nomme *epochè* transcendantale, et plus précisément, un cas d'*epochè* transcendantale permettant d'assainir les bases de la réduction psychologique. L'usage d'un terme grec ne doit pas constituer un obstacle insurmontable. Greco ne traduit-il pas le terme d'*eidos* (« '*Gestalt*', en grec, se dit *eidos* », précise-t-il)⁶³. Il aurait pu se dire que *epochè* veut dire simplement neutralité, et qu'un *eidos* neutralisé, ressemble plus à ce qu'il appelle « structure »⁶⁴ qu'à ce que la théorie de la forme entendait par « *Gestalt* », – laquelle, en termes husserliens, correspond davantage à une « unité esthétique » (en tant que produit d'une « activité » synthétique, passive et si l'on veut « préconsciente, qui demeure analysable en dépit de sa complexité) qu'à une essence ou une structure (qu'elles soient d'objet ou de conscience). Cette association remplit du moins un objectif stratégique, faire de la *Gestalttheorie* le versant expérimental (psychologique) de la phénoménologie husserlienne (qui en fournirait l'épistémologie).⁶⁵ Mais il ne le pouvait en même temps, compte tenu de l'interprétation vaguement kantienne qu'il donne de la réduction phénoménologique et de la « mise entre parenthèse » ; elle ne lui permet de voir dans le transcendantal autre chose que « le thème kantien, élargi cette fois au domaine des significations en général » (*sic*). Il est inévitable, dans une telle perspective, que les vastes et fines analyses de la phénoménologie, dans lesquelles la psychologie génétique a puisé tout autant et sans doute

63. *Logique et connaissance scientifique, op. cit.*, p. 949.

64. Le parallèle entre les structures psychologiques et les structures mères aurait pu y invité, du moins si l'on suit certaines déclarations de Poincaré au sujet de la structure des groupes, ou mieux encore celles de Juvet, identifiant *eidos* et *groupe* : « La structure de la réalité physique est identique à la structure de ces groupes. [...] Ne peut-on pas dire que de son côté la réalité physique imite [...] la structure du groupe, ou comme disait Platon, participe de ce groupe ? » *La structure des nouvelles théories physiques*, 1 vol., « Nouvelle Collection Scientifique » (dir. Émile Borel), Alcan, Paris, 1933. (Citation due à Charles Alunni, in *Spectres de Bachelard*, Hermann, Paris, 2019).

65. Il écrit ainsi que « la *Gestalttheorie* est aussi, et peut-être surtout, une théorie épistémologique de la structure, et qu'à cet égard elle représente la première tentative sérieuse pour résoudre, sur des bases expérimentales, le problème posé par Husserl, dont les Gestaltistes ont été les disciples ou les auditeurs, quoique Köhler ait *récusé son influence* » (et, pourrait-on ajouté, Husserl également) (*Logique et connaissance scientifique, op. cit.*, p. 949). (Je souligne).

davantage que la « théorie de la forme », qu'elle le reconnaisse ou non, se voit réduites à un pur recyclage d'une spéculation totalement autarcique et l'eidétique de la conscience, à « une science de l'Ego transcendantal, sujet abstrait de toute connaissance » (*Ibidem*).

S'il lui avait appliqué les catégories de sa propre épistémologie, il aurait pu reconnaître dans le Je transcendantal davantage les traits du « sujet » (S) que ceux du phénoménologue opérant méthodiquement, l'épistémologue. Quant au sujet réfléchi (S) fournissant son expérience comme base pour des descriptions du sujet réfléchissant et un échantillonnage pour variations eidétiques (l'observateur ou le psychologue O ou P), il est constamment au cœur des réflexions méthodologiques de Husserl. Plus largement, on ne saurait taire, sans une injustice encore plus grande, la conscience aigüe que la phénoménologie husserlienne a développé à ce sujet, faisant de tout problème phénoménologique (et, en vertu du parallélisme entre phénoménologie et psychologie), un problème psychologique. L'exigence d'une « spéculation méta-scientifique » de la part de la psychologie ne pouvait surgir que dans le sillage de la prise de conscience qu'exprime clairement Husserl en maints endroits⁶⁶. Il en va de même de ce désir de la part d'une psychologie expérimentale de s'annexer une eidétique qu'elle brocarde par ailleurs. A supposer que Husserl refuse effectivement « que l'eidétique puisse être jamais constituée par ou dans l'expérimentation »⁶⁷, où serait le problème ? Pourquoi vouloir que l'eidétique en tant que telle fasse l'objet d'une genèse *empirique*, plutôt que d'une « genèse idéale »⁶⁸ ? Pourquoi déplorer les « essences » ou « idées » (*eidê*) se voient attribuer par l'eidétique un statut incertain oscillant entre celui d'entités « logiques » ou « grammaticales » (des significations), d'entités psychologiques (des « formes » au sens de la *Gestalt*) ou des structures (au sens de la psychologie génétique) ? Husserl aurait confondu « la psychologie comme discipline empirique et l'empirisme comme doctrine théorique », conclut Greco. Ne serait-ce pas plutôt Greco qui aurait confondu l'eidétique comme étude des invariants et de l'*a priori* d'un champ et d'une attitude scientifiques et l'*idéisme* comme position métaphysique ?⁶⁹ L'objectif est

66. Ainsi de ce passage, qui permet de mesurer tout l'écart vis-à-vis de Kant : « C'est très tard que j'ai reconnu que toute critique des évidences et en particulier des évidences du jugement (plus précisément de celles de l'activité catégoriale) doit non seulement être effectuée, comme il va de soi pour l'exposé présent, dans le cadre de la phénoménologie, mais que toute cette critique ramène à une *critique dernière* sous la forme d'une *critique de ces évidences qu'effectue de façon immédiate la phénoménologie à son premier niveau, lui-même encore naïf*. Mais cela signifie que : *La critique, première en soi, de la connaissance, dans laquelle toute autre critique prend racine, est l'autocritique de la connaissance phénoménologique elle-même* ». (*Logique formelle et logique transcendantale*, p. 282, p. [255]).

67. *Logique et connaissance scientifique, op. cit.*, p. 948.

68. *Ibidem*, p. 955.

69. Le terme « *eidōs* » veut dire en grec le « su » (« ce qui est su »), le verbe « *eidēnai* », « savoir », cette étymologie platonicienne, moins anachronique, en vaut bien un autre.

clairement de pouvoir envisager *une norme comme un fait* – les lois idéales étant de leur côté assimilées à des normes épistémologiques, à des « canons méthodologiques pour atteindre la vérité »⁷⁰.

L'exemple pris par Piaget n'est pas indifférent, comme nous le verrons par la suite, et permet de positionner le psychologue et le sociologue par rapport à un autre « adversaire » : le théoricien pur du droit⁷¹.

Vous, Monsieur, qui êtes phénoménologue, vous sentez en vous des normes ; moi observateur, je les observe et les décris comme des faits. Si mon observation reste correcte et consciencieuse, il n'y aura jamais de contradiction entre vos normes et mes faits, puisque mes faits seront une description, une analyse et une explication causale de vos normes. Il n'y aura pas contradiction ; il y aura isomorphisme entre deux domaines. (*Ibidem*)

B. Positivisme psychologique et positivisme juridique

En épistémologie, comme en politique, il est parfois des pacifications pires que les guerres qu'elles prétendent éviter. La violence réside en l'occurrence en ce que, sous couvert de la décrire, l'on a réduit au silence l'une des positions, et dénié au sujet ainsi institué et normé, toute autonomie véritable, puisqu'on lui refuse ce dont dépend toute autonomie « pratique », à savoir le « *respect mutuel* », et son analogue cognitif, la capacité à rendre raison, à répondre de ses propositions et positions. Or en dépit d'une formulation équivoque et d'une compréhension parfois en retrait sur ce qu'est et implique une intuition eidétique⁷², à travers la question de la norme, on a mis le doigt

70. *Logique et connaissance scientifique, op. cit.*, p. 947.

71. Cet exemple n'est pas indifférent, comme nous le verrons par la suite. Il prépare le positionnement du psychologue-observateur (avec son collègue sociologue) par rapport à un autre « adversaire » : le théoricien pur du droit, qui prétend, au nom de l'autonomie de sa discipline, se réserver l'étude du « fait normatif », précisément non en tant que faits, mais en tant que normes prises dans leur validité, et explorant les conditions générales positives de cette validité. Kelsen nome cela « le principe de l'autonomie », lequel fonctionne comme un droit de « préemption épistémologique » sur le droit de la part de la science du droit, et dont le gardien jaloux est le « pur théoricien du droit ». (Cf. Chap. 19. Le principe de l'autonomie. La conscience comme autorité morale, in *La théorie générale des normes*, tr. fr. O. Beaud et F. Malkani, Léviathan, PUF, 1996, p. 105-108.) Ce qui suffit à montrer contre certaines lectures de compromis (qui affaiblissent la position des uns et des autres) que nous sommes aux antipodes de la position critique kantienne, et que le positivisme juridique s'oppose diamétralement au positivisme gnoséologique (Cf. Respectivement, chap. 4 et chap. 18, *op. cit.* p. 19-22 et p. 99-103 ; et, pour cette variante de positivisme qu'est le positivisme logiciste de Schlick, *op. cit.* p. 92-94.)

72. Voir par exemple, les deux propositions que comporte la déclaration qui suit l'exposé de N. Abraham, *op. cit.* p. 282, selon laquelle : « Pour arriver à une vision eidétique [...] il faut que je détruise l'individualité du cas pour définir l'*eidōs* en général ; de l'individualité

sur la question centrale qui touche à la fois à la nature de la science et au *statut* du logico-mathématique. Afin de retracer la genèse de ce contresens, il faut revenir aux *Prolégomènes* et à la lecture qu'elle a suscitée chez certains auteurs, dont celle de Kelsen, que Piaget a lu et suivi sur ce point.

Comme nous l'apprend une lecture attentive de l'ouvrage posthume de Kelsen, *La théorie générale des normes*⁷³, et en particulier des longues notes qui l'accompagnent, l'idée de théorie générale des normes, et antérieurement, celle de théorie pure du droit a reçu une impulsion décisive de la lecture de ces textes de Husserl. Impulsion paradoxale, car pour prouver que l'étude générale des normes ne revient pas à la logique, Kelsen va s'efforcer d'établir que, bien que générale et faisant abstraction de tout contenu positif, cette théorie pure du droit incomberait, *de jure*, si l'on peut dire, au juriste, qui en aurait toujours eu l'idée, mais, en raison d'influences épistémologiques et pratiques néfastes, sans parvenir à l'extraire, si ce n'est sous cette forme confuse et imparfaite qu'est le droit naturel, avant de s'en laisser déposséder, en ce tournant du XIX^e siècle⁷⁴, au profit du philosophe, du logicien et, dans leur sillage, des sciences humaines. L'hypothèse d'un droit naturel est inutile et incapable d'arrêter la régression à l'infini de l'enquête sur les sources et/ou les fondements du droit. Pour l'éviter, il suffit de *supposer* « la norme fondamentale d'un ordre juridique étatique ». Une telle norme ne pouvant sans régression à l'infini être à son tour posée par un acte positif, Kelsen la

comme telle je n'ai jamais qu'une vision empirique ». La première est équivoque, Husserl parle plutôt de neutralité et de modification du cas empirique en cas quelconque, comme le fait tout mathématicien à l'égard des symboles qu'il trace sur le papier et réemploie ligne après ligne sans douter une seule seconde qu'il s'agit du *même symbole*, itérable indéfiniment. Quant à la seconde, une fois la mise au point précédente effectuée, car nous distinguons clairement au cours d'une démonstration la première occurrence, de la seconde, ou de la troisième, ce qui suppose un premier niveau d'individuation à la fois temporel et formel, et un deuxième niveau est également en jeu, lorsque d'une ligne de démonstration à l'autre le contenu de sens s'enrichit. Tout cela ne peut être ressaisi, même pour un observateur, que par un acte d'empathie, une *Einfühlung*, où je me place sur le même plan que le sujet opérant, et reproduit pour mon propre compte son parcours. Je n'arriverai aux *mêmes conclusions* que si je me place également dans la même perspective et considère chaque ligne effectuée et tenue pour acquise, comme le fondement et le guide (éventuellement la norme) pour l'accomplissement des étapes ultérieures.

73. *Théorie générale des normes*, p. 8, p. 71, p. 208, 230-231, 234, 236-238, 269-271, 286, et surtout les notes 6 (p. 371-373), 49 (p. 409-411), 96 (p. 452-454), 106 et 107 (p. 464), 111 (p. 468), enfin et surtout 114 (p. 470-473) qui, en dépit d'une paraphrase, commet d'emblée le contresens repris par Piaget : « Husserl lui-même considère la logique "comme une discipline normative" ».

74. Et en dépit du « principe de Hume » qui pose l'exigence de séparation entre de l'argumentatif (du logique) et du prescriptif. Sur ce point, cf. Chap. 20. Être et devoir-être dans la philosophie de Hume, *Théorie générale des normes*, p. 109-121. Voir sa discussion par J-L. Gardies, *L'erreur de Hume*, PUF, 1987.

qualifie d'hypothético-transcendantale, et considère l'acte qui la pose, aux deux sens (forts) de ce terme, comme un « acte constituant » :

L'analyse de nos jugements montre qu'elle est supposée, si et lorsque l'acte en question est interprété comme un acte constituant, et les actes posés sur le fondement de cette constitution comme des actes de droit — établir cette hypothèse est une fonction essentielle de la science du droit — dans cette hypothèse se trouve le fondement ultime de la validité de l'ordre juridique, fondement qui est par essence simplement relatif et en ce sens hypothétique.⁷⁵

Quant aux sciences humaines et sociales, la science du droit doit se démarquer de leurs approches. Les normes sont irréductibles à des « faits normatifs », et ce n'est en tous cas pas sous cet angle que la théorie pure du droit les aborde. Tout approche anthropologique factuelle introduit dans cette théorie des éléments qui lui sont étrangers. Tel est le principe méthodologique fondamental de la théorie pure du droit⁷⁶. « Pur », sous la plume de Kelsen signifie donc : *débarrassé de toute motivation (épistémologique et pratique) étrangère au seul souci de la connaissance du droit et des principes du droit positif*. La théorie pure du droit est axiologiquement neutre, parce qu'indépendante de toute position partisane (juridique et épistémologique)⁷⁷. Par l'ouverture de ce nouveau front et la déclaration d'un nouveau conflit épistémologique, parallèle à celui où Husserl était posté, Kelsen va rajouter des méprises à l'embrouillamini que Husserl aura essayé précisément de démêler. Dans ce nouveau litige, qui relève de ce qu'on a nommé la « querelle de la science normative »⁷⁸, deux méprises majeures vont se produire : la première est l'assimilation de ce que Husserl nomme *logique pure* à la discipline *normative* (ou technologie) qui se fonde sur elle et dont il s'efforce justement de la dissocier ; la deuxième concerne le statut des développements sur la normativité, ébauchés dans la foulée, car l'isolement de cette strate normative a conduit Husserl à poser les bases d'une *théorie formelle nouvelle* (une théorie formelle des normes), elle-même sous-discipline d'une axiologie formelle dont il développe l'idée dans des recherches parallèles, conduites dès les années 1902, peut-être même antérieurement⁷⁹, poursuivies continument depuis, et dont

75. *Théorie pure du droit*, trad. fr. Charles Eisenmann, LGDJ, Paris, 1962, p. 54 ; traduction de la deuxième édition de 1960, non celle de 1934.

76. « Il paraît sans doute aller de soi. Cependant, il suffit de jeter un coup d'œil sur la science du droit traditionnelle, telle qu'elle s'est développée au cours des XIX^e et XX^e siècles, pour apercevoir clairement combien il s'en faut qu'elle satisfasse à ce postulat de 'pureté'. Sans aucun esprit critique, elle a mêlé science du droit d'une part, psychologie, sociologie, éthique et théorie politique d'autre part », *Théorie pure du droit*, p. 9.

77. Sur ces deux points voir respectivement, *Théorie pure du droit*, p. 3 et p. 5.

78. Cf. G. Kalinowski, *La querelle de la science normative*, LGDJ, Paris, 1969.

79. Si l'on suit sur ce point la déclaration de Husserl : « Ces considérations analogisantes m'ont conduit, il y a déjà de nombreuses années, des avant mes *Recherches logiques*, au pro-

rien ou presque n'était publié à l'époque où écrit Piaget, hormis quelques fragments et quelques commentaires⁸⁰. Il reste malgré tout que ces méprises étaient évitables.

La première de ces méprises tient à l'attribution à Husserl d'une position qui n'est pas la sienne et ne correspond au plus et au mieux qu'à une alliance provisoire⁸¹ comme cela apparaît clairement au chapitre suivant. Si Husserl commence par un exposé de la *définition classique* de la logique comme science normative, et semble se ranger aux côtés de ses partisans (Kant et ses alliés), c'est, parce que cette définition de la logique comme science normative, quoiqu'erronée et équivoque, abrite et exprime malgré tout une idée fondamentale, à savoir qu'il existe idéalement une *logique pure*, en tant que science purement théorique, la seule qui soit susceptible de fonder *a priori* et rationnellement une telle prétention normative ; et cela contre la position adverse (psychologiste et empiriste) qui, tout en reconnaissant l'existence de cette dimension normative, ne reconnaît d'autre fondement théorique à de telles normes, que celui que les disciplines empiriques (psychologie, anthropologie, sociologie, histoire, biologie, etc.) peuvent proposer. En d'autres termes, cette définition implique et enveloppe un « critère normatif », sous la forme « d'une idée ou d'un but supérieur »⁸². On peut résumer cela sous la formule : seule une idée de la raison peut fonder rationnellement une norme rationnelle. Ces normes peuvent et doivent, bien entendu, faire l'objet d'une investigation empirique, au même titre que l'immense champ ouvert des normes irrationnelles. En matière de connaissance, les normes rationnelles doivent relever de la raison logique et la tâche de la philosophie est d'éclairer et d'analyser le socle de présuppositions idéalisantes qui les fondent : sur ce point la position de Husserl n'aura pas changé des *Prolégomènes* à *Logique formelle et logique transcendantale*.

La deuxième bévue est d'avoir confondu la théorie formelle de la normativité que Husserl développe en parallèle avec la logique pure qu'il annonce et

blème de la constitution d'une pratique formelle, et j'ai cherché dans mes leçons de Göttingen, depuis 1902, à montrer qu'il y avait là un *desideratum* réellement fondamental à prendre au sérieux, dont la réalisation n'est nullement inenvisageable », *Leçons sur l'éthique et la théorie de la valeur*, p. 112.

80. Par Georges Kalinowski, dont les recherches prennent en compte Husserl, à partir de 1965, avec un article sur « La logique des normes d'Edmund Husserl », *Archives de Philosophie du Droit*, 10, p. 107-116 (en se fondant principalement sur les *Recherches logiques*, et les *Prolégomènes* en particulier), suivi d'une étude critique de « La logique des valeurs d'Edmund Husserl », *Archives de Philosophie du Droit*, 13, p. 267-282, sous l'impulsion du livre d'Alois Roth, *Edmund Husserl's ethische Untersuchungen*, avec présentation des manuscrits de ses leçons de 1908-1914 (La Haye, Martinus Nijhoff, 1960). Enfin par *La Querelle de la Science normative*, *op. cit.* p. 20.

81. Voir *Prolégomènes*, Chapitre I, § 11.

82. *Prolégomènes*, p. 28, [p. 26] : « ein normierendes Grundmaß - z.B. eine Idee oder einen obersten Zweck ».

cherche à isoler. Il s'agit en d'autres termes du « noyau » purement théorique (eidétique et formel) qui forme la discipline théorique au fondement de la science normative qu'elle fonde. C'est le produit de cette confusion que Kelsen a perçu, comme une théorie concurrente au droit. Il reste que, par cette méprise Kelsen a aperçu et pressenti, à juste titre, cette science normative formelle (et la discipline formelle qu'elle recouvre) comme une menace pour l'absolutisme du positiviste juridique qu'il défend : à savoir la réactivation d'un droit de la raison en matière juridique, en d'autres termes la réactivation de la raison pratique. Pour autant, à l'encontre de l'idée de raison pratique développée par Kant et ses successeurs (y compris Hegel), il faut remarquer, d'une part, que la science normative formelle ébauchée par Husserl n'est elle-même qu'un maigre échantillon d'une axiologie et d'une pratique formelles, dont *une théorie formelle du droit* est une sous-discipline ; et d'autre part, qu'elle ne permet pas d'énoncer et *a fortiori* d'imposer la moindre norme positive de manière impérative et catégorique, mais seulement (i) d'établir les principes auxquels doit obéir tout système de normes quel qu'il soit, (ii) d'en explorer les différentes composantes et (iii) d'exposer, d'un point de vue formel, les principes généraux et particuliers de systèmes de normes possibles ?

Rarement aperçus, l'ensemble des principes ici évoqués correspondent aux rudiments d'une autre sémantique formelle, d'une véritable « théorie des mondes possibles » qui ne se réduisent pas à un schéma abstrait dans lequel se trouvent confondus chacun de ses mondes et une nature possible propre à chacun d'eux. À chaque fois sont indiquées les procédures de construction de proche en proche. Nous puisons spontanément dans une telle sémantique à chaque fois que nous entreprenons de comprendre une époque historique de manière concrète, ou à chaque fois que nous entrons en contact avec une société, un environnement, une personne, un être vivant qui nous étaient jusque alors inconnus⁸³.

La richesse des suggestions proposées ici, explique du reste que, en dépit de ces méprises, Kelsen ait réussi à prélever au passage un butin précieux, dont il fera les deux colonnes porteuses du temple de sa théorie pure du droit ; tout d'abord, le *principe de la hiérarchie des normes* (selon lequel tout système normatif, ce qui signifie pour Kelsen juridique⁸⁴, comporte des niveaux nor-

83. Exposées de manière schématique dans mon article, "Self-variation and self-modification", (ed. Dermot Moran and Rasmus T. Jensen), *The Phenomenology of Embodied Subjectivity*, 2014 ; p. 263 – 264.

84. La raison est que, à ses yeux, tout système normatif vient, en dernière instance, se subordonner au seul système normatif *objectif* et *positif* i.e. le droit ayant cours ; par Montesquieu ou la forme extrême de celui qui prévaut au sein d'une théocratie, d'un « État voyou », ou d'un « État terroriste », n'y change rien. (Voir à ce sujet, *Théorie pure du droit*, p. 234 et suivantes consacrées à la « source » du droit). La seule et unique question, la « question décisive » (*op. cit.*, p. 55) qu'il faut se poser pour déterminer si nous avons affaire à un ordre juridique positif est de savoir s'il existe ou non une norme fondamentale capable d'organiser et d'imposer un ensemble de normes réglant certaines conduites. Dira-t-on, par exemple,

matifs subordonnés les uns aux autres) ; ensuite et surtout, la *supposition d'une norme fondamentale*⁸⁵ : au sommet de cette hiérarchie, on trouve toujours une norme fondamentale qui n'est jamais dérivable, ni justifiable, mais simplement « posée à la base » (« supposée »), pure expression du « devoir », d'un « *Sollen* »⁸⁶, i.e. d'une volonté première dont le gardien du système juridique est à la fois le dépositaire et l'interprète.

C. Dissipation du quiproquo : position de la question litigieuse au sujet de la logique

Une lecture plus attentive du texte des Prolégomènes aurait pu éviter un tel contresens, si les motivations n'étaient plus profondes, et si l'enjeu ne résidait en réalité ailleurs, à savoir dans une lutte pour une hégémonie épistémologique et la division du travail qu'elle induit, une lutte sans merci qui n'aura laissé aucun secteur et aucun niveau du travail intellectuel intacts : de l'enseignement élémentaire à l'enseignement supérieur, à l'organisation de la recherche et la division des « facultés » et départements, en passant par la formation des enseignants de tous niveaux, sans oublier, bien sûr, celle des apprenants de tout niveau. On notera à ce propos que c'est sur la présentation d'une nouvelle division du travail scientifique que se clôt le premier volume des *Recherches logiques* : « § 71. Division du travail. La tâche du mathématicien et celle du philosophe » et au § 72, l'annonce d'une nouvelle discipline *scientifique* à laquelle doivent travailler mathématiciens et philosophes : la

qu'une bande de voleurs (ou toute autre organisation criminelle) constitue un Etat? A cette question, il n'y a pas de réponse univoque. Elle sera négative, si l'ordre interne n'a pas une efficacité suffisante pour mettre en péril et surpasser l'ordre juridique au sein duquel la bande de voleur opère, comme en un milieu étranger. Mais la réponse sera, oui, si l'Etat-voyou, comme il en a existé et en existe encore de nos jours, la condition suivante : en dépit de ses activités criminelles externes (au regard du droit international positif) il existe un ordre interne suffisamment bien constitué (valide et efficace) pour « prohiber l'application mutuelle de la violence » et par suite garanti « ce minimum de sécurité collective qui est la condition de l'efficacité relativement durable d'un ordre fondant une collectivité juridique » (*ibid.*). — Ce qu'il est intéressant de rapprocher de la définition que Piaget propose de l'autonomie dans le développement de l'enfant (à partir de l'âge de 7 ans). Elle suppose la constitution du « sentiment de justice » (dont le constituant essentiel est le *respect mutuel*) fondement des normes de comportement, qui sont l'analogie dans l'ordre de la conduite pratique et affective, des « normes de cohérence sur le terrain des opérations cognitives. » (*La psychologie de l'enfant, op. cit.* p. 100)

85. *Théorie pure du droit*, p. 193 et p. 201-202.

86. *Ibidem*, p. 193. Ces deux principes suffisent à régler tous les conflits de normes, p. 206. Appliqués à la théorie de la constitution, ils fournissent un principe pour détecter dans un système juridique, sans se laisser arrêter aux justifications, aux déclarations ou la lettre des textes, quelle est la constitution normative véritable. Sur ce point, la méthode du constitutionnaliste Kelsen ne pouvait manquer d'entrer en conflit avec celle de cet autre constitutionnaliste qu'est Schmitt.

logique pure, dont les *Recherches logiques* qui suivent ne sont elles-mêmes que les « préliminaires » et où cette discipline n'est abordée que « sous son aspect philosophique »⁸⁷. L'horizon de développement de cette discipline scientifique est également tracé, qui ne se détourne nullement des sciences empiriques et de leur constitution, puisque s'y trouve annoncé un « élargissement de l'idée de logique pure » au-delà du champ des simples disciplines déductives, par la prise en compte des « conditions idéales » des sciences expérimentales en général, dont l'un des socles est représenté par une « théorie pure de la probabilité », laquelle ne saurait se réduire à l'application de la discipline mathématique déjà constituée à l'époque sous le titre de calcul des probabilités, ou avec les algèbres logiques contemporaines élaborées sous le titre de « logique inductive ». Il va de soi qu'elle ne se confond pas davantage avec la « science des normes » (axiologie ou pratique formelles) abordées au début de l'ouvrage. C'est sans doute un signe des temps que soit passée sous silence cette dimension du conflit, alors qu'elle est pourtant historiquement obvie, à la suivre sur l'un de ses fronts, celui qui opposa Kelsen à Schmitt en 1932, autour d'une autre question litigieuse : qui est le gardien de la constitution ?

Aux §§13-16 des *Prolégomènes* Husserl aborde, en effet, une « question controversée » : *la logique peut-elle avoir des buts pratiques ?* Cette question ne demande pas s'il y a des logiques adaptées au contenu de chaque domaine (tenant compte des particularités de l'objet), mais bien adaptée au sujet (empirique, tenant compte des particularités de l'homme, et de la « nature humaine » entendue en un sens empirique, si ce n'est empiriste)⁸⁸. On arrive ainsi à la question litigieuse traditionnelle touchant la définition ou délimitation de la logique, demandant *si elle est une discipline théorique ou bien une discipline pratique* (une « technologie » ou un « art ») (*Kunstlehre*). Or, ajoute aussitôt Husserl, cette question a obéré la véritable controverse, « la question litigieuse proprement dite » qui est de savoir « si la définition de la technologie comme art pratique touche à son *caractère essentiel* », ce qui revient à sous-entendre que cette dimension pratique est indéniable, *du moins à titre secondaire*. Dans l'hypothèse où la logique serait par essence pratique, et non dans son application ou dans l'un de ses usages, cela signifie que c'est seulement en revêtant cette dimension pratique et en la reconnaissant que la logique accède au rang de discipline scientifique autonome. Cela n'implique pas, toutefois, qu'elle serait *intégralement pratique*, car, on ne peut pas davan-

87. *Prolégomènes*, p. 281, [p. 254].

88. « Cette application peut se produire dans deux directions : nous pouvons mettre à profit les règles logiques pour un domaine de connaissance particulier — cela relève de la science particulière et de la méthodologie qui s'y rattache. Mais, on peut aussi, par ailleurs, dériver des lois de la pure logique, indépendantes du caractère particulier de l'esprit humain (si tant est qu'il en existe une), des règles pratiques, qui tiennent compte de la nature particulière de l'homme (*in specie*). Nous aurions alors une logique générale, et néanmoins pratique. » (*Prolegomena*, tr. fr. note (5), p. 33 ; 1913, note [32].)

tage occulter qu'elle présuppose un « noyau théorique », constitué de propositions purement théoriques tirées de sciences théoriques, principalement de la psychologie, et des règles fondées sur ces dernières⁸⁹. Ce litige est transversal par rapport au conflit entre logicisme et psychologisme, qui tout deux peuvent rejeter le caractère essentiellement pratique de la logique, avec deux visions diamétralement opposées de ce qui constitue le noyau théorique de la logique : un ensemble de propositions et de principes qu'il est possible d'organiser en une discipline théorique a priori d'une part ; et un ensemble de propositions théoriques *empiriques* (« psychologiques, éventuellement aussi grammaticales »), d'autre part. Laissant de côté les controverses dérivées et s'en tenant au dilemme principal, la stratégie adoptée par Husserl se traduit par la position d'une nouvelle question : *en quoi consiste le noyau théorique à la base de la technologie logique ou de l'usage pratique de la logique ?* Est-il empirique, et principalement psychologique, ou bien « pur », « abstrait » et, et si oui, en quoi consiste le groupe de propositions d'une telle logique ? C'est par là seulement que l'on sera en mesure de trancher le litige véritable portant sur le *caractère accidentel* ou au contraire *essentiel* de cette technologie, de la dimension pratique de la logique, étant entendu « *que l'usage pratique de la logique est compatible avec les deux points de vue* »⁹⁰.

Or ce débat a été embrouillé en raison de la dénomination maladroite et équivoque que les partisans les plus éminents de la deuxième option (les successeurs de Kant que sont, Herbart, Dobrisch et Bergmann) « faisant du caractère normatif de cette discipline une composante essentielle de son concept ». Une première conclusion s'impose dès ce stade : *le normativisme ici épinglé ne correspond donc pas à la position de Husserl*, mais à une « confusion » (*Verwirrung*)⁹¹ malheureuse de ces auteurs, principalement des deux derniers. Inconséquence exploitée aussitôt par le camp adverse, en raison d'une identification, du pratique et du technologique — ce qui ne correspond pas davantage à la position de Husserl et ne signifie pas davantage qu'il se désintéresserait des disciplines empiriques en question, non plus que de la place et de la fonction du « technologique » dans la constitution des sciences en général, ou même dans la conduite pratique en général.

La différence entre *pratique* et *technique*, est abordée par esquisses successives, comme un motif secondaire dans la perspective des *Recherches logiques*, (aux paragraphes 9, 11 et § 12 puis aux paragraphes 15 et 16). La seule conclusion générale qu'il faille retenir à ce stade est que « la technologie

89. « Es fragt sich in. a. W., ob es *nur der praktische Gesichtspunkt sei*, welcher das Recht der Logik als einer eigenen wissenschaftlichen Disziplin begründe, *während vom theoretischen Standpunkte* aus all das, was die Logik an Erkenntnissen sammle, *einerseits in rein theoretischen Sätzen bestehe*, die in sonst bekannten theoretischen Wissenschaften, hauptsächlich aber in der Psychologie, ihr ursprüngliches Heimatsrecht beanspruchen müssen, und andererseits in Regeln, die auf diese theoretischen Sätze gegründet sind. » *Prolégomènes*, p. 34, p. [32].

90. *Prolégomènes*, p. 36, p. [34].

91. *Ibidem*, p. 37, p. [35].

représente un cas particulier de la discipline normative » quelle qu'elle soit et leur identification correspond à une tendance générale, à laquelle on doit cependant résister, car, comme l'illustrent certains systèmes philosophiques (l'éthique de Schopenhauer), il est possible d'avoir une discipline pratique sans technologie, même si la réciproque ne vaut pas. De même, il faut se garder d'assimiler discipline pratique et discipline normative. Toute technologie implique une discipline normative, mais pas nécessairement une discipline pratique ; une discipline normative ne fonde pas nécessairement une technologie. Une technologie en général est une discipline normative dont la norme fondamentale consiste exclusivement dans les moyens et conditions de réalisation d'une fin, en général. La science normative que la technologie enveloppe et implique se borne à *fixer les normes permettant de juger de l'adéquation des normes ou règles au concept général de la fin universelle à atteindre* – non à déterminer les moyens eux-mêmes permettant de l'atteindre pratiquement. De ce point de vue, la confusion que Kant commet à un stade de son parcours, dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs* entre impératifs hypothétiques et techniques assimilés à des impératifs analytiques, et ne sera dissipée que dans la *Critique de la faculté de juger*, est décisive pour comprendre l'évolution de la position de Husserl lui-même dans sa critique de la théorie kantienne des impératifs « analytiques »⁹².

Mais tout cela ne doit pas nous faire perdre de vue l'objectif que Husserl cherche quant à lui à atteindre, et que nous devrions avoir en vue si nous voulons constituer une logique. La tâche prioritaire est de défendre la possibilité d'une telle logique et de l'exposer dans sa pureté. Pour venir au secours des partisans d'une logique pure et dissiper les confusions et les contresens auxquels ils se sont eux-mêmes exposés en raison d'un mode de présentation inadéquat, la stratégie mise en œuvre par Husserl mérite une certaine attention. Afin de sauver ce qu'il vient de décrire comme « une idée pré-

92. « C'est ici le lieu de corriger *une faute* que j'ai commise dans les *FMM*. En effet, après avoir dit des *impératifs de l'habileté* qu'ils ne commandaient que de manière conditionnelle, à savoir sous la condition de fins simplement possibles, c'est-à-dire *problématiques* [non-nécessaires-pratiquement], j'ai désigné de tels prescriptions pratiques du nom *d'impératifs problématiques*, expression dans laquelle réside assurément une contradiction. J'aurais dû les appeler impératifs *techniques*, c-à-d. impératifs de l'art (*der Kunst*). Quant aux impératifs pragmatiques, ou règles de la prudence (*Klugheit*), qui commandent sous la condition d'une fin réelle et même subjectivement nécessaire, *sans doute comptent-ils bien parmi les impératifs techniques* (qu'est-ce en effet que la prudence sinon l'habileté à pouvoir utiliser au service de ses intentions des hommes libres, et, chez ceux-ci, jusqu'aux dispositions de leur nature et leurs inclinations en elles-mêmes). Cependant, le fait que la fin à laquelle nous soumettons nous mêmes et les autres, à savoir le bonheur personnel, ne soit pas au nombre des fins simplement arbitraires, ce fait, dis-je, *autorise une dénomination particulière de ces impératifs techniques* ; la tâche, en effet, ne consiste pas seulement, comme dans les impératifs techniques, à *trouver la manière de réaliser une fin*, mais aussi à déterminer ce qui constitue cette fin elle-même (le bonheur), alors que cela doit être supposé connu dans le cas des impératifs techniques en général. » (*Critique de la faculté de juger*, *op. cit.*, p. 26-27) (Je souligne).

cieuse » (*ein wertvoller Gedanke*)⁹³, il déploie un raisonnement hypothétique dont l'objectif est de sauver la possibilité d'une discipline purement théorique (nommée « logique pure »), quand bien même nous n'en connaîtrions rien, à ce stade, du moins rien de définitif ou de déterminé. Pour commencer, le recours constant, chez les premiers, au parallèle entre logique pure et mathématique, *aurait* dû faire comprendre que ce qu'ils visaient par « normatif » *était en tous cas autre chose qu'une technologie* ; car ils distinguaient clairement par ailleurs entre les disciplines mathématiques pures et leurs technologies que l'on en dérivait et qui se fondaient sur elles. Par suite on est en droit d'émettre une première hypothèse, de faire une première supposition (*Vermutung*) – et il n'en faut pas plus à Husserl – que *ce qu'ils visaient* sous le titre de « logique pure » était plutôt une « discipline théorique abstraite » servant de fondement à la « technologie logique », à son usage pratique. Et il n'est pas exclu, par ailleurs, que les disciplines à la base de son usage pratique comprennent, outre une discipline théorique abstraite, correspondant à ce qui est « purement logique », d'autres disciplines, mais comme fondement dérivé, à titre secondaire. D'où « cette autre hypothèse », cette supposition supplémentaire⁹⁴, que la confusion elle-même du « pur » avec le « normatif » tient à une situation épistémologique enchevêtrée et qu'elle était pour cette raison inévitable et donc excusable. Dans l'hypothèse où une telle discipline existerait, il était en effet inévitable que le noyau purement logique propre à cette discipline abstraite et *a priori* se trouvât d'abord mêlé à d'autres phénomènes, relevant d'autres disciplines théoriques (dont la psychologie empirique) ; inévitables également, « les imperfections de la définition conceptuelle de cette discipline » et l'incapacité où l'on était, de prime abord, « de l'exposer dans sa pureté », puis « dans ses relations » avec la technologie qui se fonde sur elle et qui la présuppose. Si telle est la situation, si ces suppositions sont admises dans leur cohérence, la confusion dont se sont rendus coupables les partisans de la logique pure devient alors excusable. Cette variation hypothétique, cet enchaînement de soupçons ou de suppositions permet d'emblée de clarifier la controverse et de réfuter l'objection que la défense de cette idée ne serait, au fond, que la restauration de la vieille logique aristotélicienne, car ce raisonnement hypothétique s'applique également à la logique ancienne : « Peut-être aussi, poursuit Husserl, la logique ancienne ne fut-elle qu'une réalisation extrêmement incomplète et confuse de l'idée de cette logique pure » (*nur eine höchst unvollständige und getrübbte Realisierung der Idee jener reinen Logik*), qui, en tant que « première esquisse » (*erster Angriff*), mérite cependant le respect.

93. *Prolégomènes*, p. 40 [p. 37].

94. *Ibidem*, p. 41 [p. 38].

D. Une nouvelle question litigieuse : celle de la science normative

Reste cependant à trancher la querelle⁹⁵ et à vérifier ces hypothèses. Ce que fait Husserl en définissant une « science normative », qui, si les commentateurs et critiques avaient été plus attentifs au raisonnement hypothétique de Husserl et à l'idée de logique qu'il voulait ainsi sauver, en tant qu'idée, et par suite, à la logique formelle qu'il voulait promouvoir, aurait dû les prémunir contre un contresens qu'il venait tout juste de dissiper. La proposition – ou le principe – posé par Husserl est le suivant : toute science normative présuppose et repose sur une discipline purement théorique *indépendante de l'idée de normativité et de pratique* (du devoir [-faire])⁹⁶ (*des Sollen*). La discipline normative contiendra donc des énoncés prescriptifs, impératifs, de « devoir-être » (*Seinsollen*) ; la discipline théorique, des énoncés portant purement et simplement sur l'être⁹⁷. D'où vient cette proposition ? Et qu'est-ce qui permet de la poser comme valide ? La distinction évoquée plus haut, admise par les deux camps, se trouve illustrée par le parallèle entre mathématiques

95. Au § 14, Le concept de science normative. Le critère fondamental ou principe qui lui donne son unité. *Prolégomènes*, p. 41. Querelle qui est la racine de ce qu'on a appelé la querelle des sciences normatives, cf. supra. note 78.

96. Il est bon de se rappeler que les impératifs catégoriques sont tout d'abord des *impératifs* donc des prescriptions qui, en tant de tels, posent du devoir-faire, du à-faire par tout *sujet* (au sens logique) qui est, par implication purement analytique, capable de comprendre en général ce qu'est un impératif et plus largement capable d'une visée (d'une intention). Cela suffit à le désigner comme *sujet au sens éthique*. Par ailleurs, ces impératifs sont catégoriques et s'opposent en cela aux hypothétiques (techniques, si tu veux *x* alors tu dois faire *y*). Ce sont de plus des prescriptions apodictiques (posant de la nécessité d'ordre pratique) et à ce titre elles se distinguent de toute prescription disjonctive, et par suite de toute éthique « tragique » ou « existentielle » qui poserait à sa base un *ou bien — ou bien* ; aussi bien que de l'ensemble des impératifs techniques qui sont tous hypothétiques, et pour lesquelles il serait possible de développer une « pratique formelle » sur le modèle de ce que Leibniz a développé pour les « raisonnements *conditionnels* juridiques ». C'est un point sur lequel du reste Husserl se sépare nettement de Kant, puisque ce dernier comme Wolf auquel il s'oppose, considère que les impératifs du type *si tu veux x, tu dois faire y*, sont des principes purement analytiques, tandis que Husserl y voit des *principes matériels* puisqu'ils font intervenir une relation de *moyen à fin*, donc une forme de *relation causale*. Ceci nous conduit aux abords d'une ultime question touchant la notion de forme et le sens du formel. Car si l'on n'y prend pas garde, on aura tendance à assimiler les principes éthiques kantien que Kant qualifie de *formels* aux principes *vides de contenus et donc analytiques*. Or *formel*, chez Kant, qualifie toujours des principes synthétiques *a priori*, tandis que chez Husserl il qualifie des principes analytiques. D'où un ultime caractère des impératifs catégoriques que Kant va poser aux fondements de toute prescription éthique particulière : ce sont des prescriptions *a priori* nécessitantes pratiquement, catégoriquement et universellement. Les *Fondements de la métaphysique des mœurs* sont donc strictement parallèles à l'analytique des principes, où ce que cherche Kant, c'est exactement le parallèle des principes synthétiques *a priori* dans l'ordre de la volonté (et de l'agathologie), l'analogon d'une logique transcendantale et non celui d'une logique générale.

97. *Prolégomènes*, p. 43, p. [40].

pures (arithmétique, géométrie) et technologies (art du calcul, arpentage). Il s'agit par cette proposition d'étendre le principe d'une telle distinction à la logique. La technologie logique ou la logique dans son usage pratique présuppose une logique pure – *qui n'est pas normative*. Mais la proposition contient quelque chose de plus. L'idée de discipline normative ne se confond pas avec le simple usage normatif (d'éléments relevant de disciplines théoriques), mais se présente comme un corps d'énoncés, de propositions, qui, en tant que propositions, portent à leur tour sur de l'être, mais modifié, selon une modalité fondamentale qui est celle du *devoir-être*, ou corrélativement de l'être-dû (« *Sollensein* ») et de ses modalités dérivées (celles de l'être interdit, de l'être-permis, etc.). Ces énoncés de tournure normative expriment des actes normatifs, mais peuvent à leur tour être exprimés sous forme de propositions logiques, sans tournure normative. Ce sont de telles propositions que l'on trouve au sein de la théorie formelle des normes que Husserl propose dans la foulée.

Il n'est pas question ici de dresser des parallèles hâtifs avec la phénoménologie du droit de Reinach, ou au contraire, de défendre le pré carré du juriste, de normativité formelle⁹⁸, que non plus d'y voir une affirmation logiciste d'une fondation des normes juridiques sur des contenus théorétiques ou sur la logique (contresens de Kelsen), ou encore d'un intellectualisme stipulant que les actes affectifs se fondent en général sur des contenus théorétiques (presque toute la phénoménologie française, est en accord sur ce point avec les courants des lecteurs de formation analytique), ni d'une réduction de la logique à une teneur normative (contresens de Piaget et d'autres), mais simplement *qu'il n'y a pas de discipline pratique constituée comme telle, c'est-à-dire de savoir à orientation* (à tournure ou modalité) *pratique qui ne suppose à sa base un savoir tout court*. Ce qui n'implique pas que la pratique en tant que telle présuppose toujours un tel savoir. La discipline normative recueille et exprime, sous forme de règles opératoires et de normes, la *normation* pensée et exprimée qui convertit des savoirs et des propositions théorétiques en savoirs-pratiques et règles pratiques. Ce qui présuppose qu'il y a à la base de toute discipline normative, un savoir, une teneur théorique qu'il est possible d'isoler de sa gangue normative, en reconvertissant la norme en énoncé théorique.

La perspective est inverse de celle des *Leçons sur l'éthique et la théorie de la valeur*, où, cherchant à construire un contresens axiologique et plus précisément pratique, Husserl tente de trouver, au contraire, une formulation qui exprime l'acte normatif complet sous sa forme normative. Ici, l'objectif est de dégager le « logique pur » de sa gangue normative, d'extraire *la teneur purement logique*. Cette teneur purement logique (« théorique »), notons-le en passant, permet d'exprimer les actes affectifs et volitifs (souhaits, volitions,

98. Cf. l'introduction de R. de Calan, à sa traduction de *Die apriorischen Grundlagen des bürgerlichen Rechtes* (1913), *Sämtliche Werke* (SW), Munich, Philosophia, 1989.

demande, etc.)⁹⁹, soit sous une forme directe, sous la forme d'énoncés marquant dans leur forme grammaticale les modalités afférentes (optative, impérative, etc.), soit sous une forme indirecte, lorsque ces énoncés se trouvent reconvertis sous une forme assertive (par exemple : « *X* souhaite *a* » ou « *Y* veut *b* », ou encore « *X* demande *a* à *Y* », etc.). Il est possible dans cet ordre d'idées de développer une théorie formelle du questionner et de la question, et des modalités de question : question de savoir, question-de-volonté, question-de-souhait, etc.

La normation. Une fois isolé le « logique pur » – dont la teneur, les principes et le mode d'organisation restent encore à ce stade indéterminé – il est possible de décrire la modification de « normation » (*Normierung*) et, corrélativement, le normatif en tant que tel – les normes. En décrivant le *phénomène de la normation*, Husserl va dégager les premiers linéaments, non d'une logique pure, mais d'une axiologie formelle (qui, loin de contredire, présuppose, l'existence d'axiologies matérielles régionales). Nous aurions là les premiers linéaments d'une déontologie fondée sur l'étude des processus (ou opérations) par lesquelles la conscience transforme un groupe de propositions logiques en règles opératoires et par suite en autant de normes par rapport à une praxis d'un sujet s'efforçant de se conformer aux contraintes internes de cet ordre normatif restreint, ainsi constitué. Pour ce faire, le concept de devoir doit être pris en son sens le plus large, et donc affranchi de la dépendance vis-à-vis de tel ou tel acte affectif actuel (volonté, désir, ordre, exigence) (et donc de ce que la psychologie peut nous apprendre quant aux capacités du sujet empirique) et plus largement de toute référence à un sujet empirique, indépendant, enfin, de l'idée d'agir moral ou même d'agir rationnel au sens large (donc de ce qu'il est convenu d'appeler l'éthique, même à prendre ce terme au sens élargi qu'il revêt chez Husserl).

Normation, justification et jugements de valeur. Soit la norme, adressée à un guerrier et formant pour ainsi dire la « norme fondamentale » de la déontologie du guerrier, exprimant sous forme impérative, un « devoir-faire » ou un « devoir-se-comporter » : « Sois brave ! ». Ou, reconverti en énoncé logique, exprimant un devoir-être : « Un guerrier *doit être* brave ». Ce n'est pas en vertu d'une exigence personnelle (que cette personne soit une personne réelle, fictive, morale comme une assemblée, une corporation ou un état) ou sociale (d'une déontologie particulière arbitrairement édictée par le corps de métier des guerriers). Mais c'est la teneur théorique ou logique idéale, indépendante (*impliquée par la pensée normative*) (la définition pour ainsi dire analytique du « guerrier ») qui en assure la validité du point de vue axiologique spécifique, autrement dit la *fonde* rationnellement. Cette « déontologie » est elle-même justiciable d'un *jugement de valeur* dans la mesure où « l'on pourrait interpréter cette expression » comme disant qu'il serait justifié d'at-

99. Ces questions sont au cœur de la Sixième recherche logique, et nous fournissent des prolégomènes à une phénoménologie de la valeur, comme j'ai tenté de le montrer dans mon étude sur « L'a priori affectif (I) », *Alter*, 14, 2006, p. 35-68.

tendre, de souhaiter, de désirer cela de « tout guerrier ». Mais c'est inexact, car « il n'est pas nécessaire que quelque chose de tel qu'une évaluation [*Beurteilung*] d'un souhait ou d'une exigence ait réellement lieu ». Il ne s'agit ni de dériver ni de fonder des normes sur des contenus logiques, ni de les fonder sur des actes affectifs actuels (i.e. réels, empiriques). Mais de dégager, d'une part, un *type de condition de possibilité* d'un nouveau genre, portant sur « la possibilité d'un acte affectif (désir, souhait, exigence) qui puisse réaliser la norme, la remplir en tant qu'évaluation », car tout acte affectif est, par essence, un acte évaluant ; et, d'autre part, l'implication de la possibilité d'actes affectifs comme champ d'application de la norme, comme « extension » de la norme. Dans ces conditions, d'après ces conditions de possibilité déontologique : « un guerrier doit être brave » veut dire qu'« il n'y a qu'un guerrier brave qui soit un bon guerrier ». Ou, dans un formalisme plus contemporain : soit les prédicats G et B (guerrier et brave).

Pour tout x , $G(x)$ si et seulement si $B(x)$

Ce formalisme suppose que l'on pose la vérité de

$[G(x) \text{ ou } B(x)]$,

Ou encore que vaut l'axiome selon lequel,

Si $G(x) \rightarrow B(x)$ alors $\text{non-}B(x) \rightarrow \text{non-}G(x)$.

Dans la situation présente, il n'est pas nécessaire d'admettre cela, car nous savons qu'il y a des guerriers lâches, sans que cela compromette l'implication prise en son sens normatif. La dimension normative partage ainsi l'extension du prédicat $G(x)$ en deux : les bons $G(x)$ et les mauvais $G(x)$, ceux qui sont dignes d'être désignés ainsi, et ceux qui ne le sont pas, même si ce sont de fait, réellement et nominalement, des guerriers. Cette dichotomie, au sens quasi-platonicien du terme, n'a de sens que dans le cadre d'une « agathologie » formelle, qui enrichit et complexifie le domaine ontologique initial. Suivant le partage de l'extension du concept de guerrier, par ces deux prédicats « bon / mauvais », un guerrier qui n'est pas un brave guerrier est tout de même un guerrier, mais un mauvais guerrier, indigne d'être nommé tel.

Relevons quelques conséquences intéressantes. À la différence de la modalité du nécessaire (noté N), l'obligation (que l'on peut noter O), la non-conformité à une implication d'une norme n'est pas une impossibilité. Cela n'empêche nullement l'idée de devoir-être de s'exprimer. Ou pour reprendre l'ex. de Husserl : « Un homme doit pratiquer l'amour du prochain », ou « un homme bon est un homme qui pratique l'amour du prochain ». Quand bien même il n'y aurait aucun homme qui le fasse, voire quand bien même il y aurait dans la nature humaine universellement considérée quelque chose qui rende impossible une telle pratique¹⁰⁰, la norme n'en serait pas invali-

100. Cf. la remarque supra... « bien que peut-être cela ne soit pas et ne puisse pas être dans les circonstances données. » [40])

dée, non plus que l'énoncé théorique analytique impliqué et présupposé par l'énoncé normatif.

Le jugement de valeur qui s'exprime alors sert de justification (*Rechtfertigung*) pour toute une gamme d'actes affectifs. Un acte affectif (pas seulement une volition) être alors dit juste (*richtig*) ou injuste (*unrichtig*) selon qu'il se conforme à tel jugement de valeur et si et seulement si ces jugements sont eux-mêmes valides. Car ce ne sont pas les actes affectifs qui fondent logiquement (*begründen*) les jugements de valeurs (*Werturteilen*) même s'ils interviennent dans la fondation (*Fundierung*) (fournissent un soubassement et une base pour leur constitution intentionnelle). Inversement, les jugements de valeurs n'interviennent pas dans la fondation, mais bien dans la justification, dans l'évaluation seconde des actes évaluatifs (*Bewertung*) que sont intrinsèquement les actes affectifs. Il faut noter que le jugement de valeur ne justifie que sous réserve de sa validité. Ce qui n'est pas une clause vaine, car cela signifie que nous opérons ici uniquement avec des valeurs et du devoir être possible, et donc avec aucun impératif catégorique, du moins aucun impératif catégorique matériel.

E. La science normative formelle et les ressources d'une approche constructive de la subjectivité et de l'intersubjectivité

Pour isoler dans sa pureté le « logique » qui est à la base des normes, et ultérieurement des évaluations légitimes (qu'elle se fasse simplement en conformité à cette norme ou en vue et éventuellement dans l'évidence de cette norme), on comprend mieux qu'il faille le dégager de toute référence au sujet psychologique. On comprend mieux également, dans ce contexte, le choix de l'exemple du drame (donc de valeurs esthétiques) ; une fois détachée la valeur (esthétique) de l'acte affectif dont elle est le corrélat, on est en mesure de produire le concept (logique) de cette valeur. Il en va ainsi en général, pour toute sphère affective (y compris la volonté), il est possible de délimiter un groupe de valeurs susceptibles d'être étudiées dans leur relations d'un point de vue matériel, mais aussi formel. La « logique » ainsi constituée correspond à ce que Husserl nomme « axiologie formelle ». Le concept de *bon* comme celui de *valeur* qui lui est coextensif sont dégagés de toute référence à une factualité supposée valide quelle qu'elle soit. L'idée même d'une rationalité dans l'ordre de l'évaluation *lato sensu* dépend de la possibilité d'une telle axiologie. Mais cette logique n'est pas la logique formelle sous sa forme étroite, ni son calque ; elle n'est pas une logique bivalente, pas même une logique modale conçue comme une extension de la logique formelle ; elle n'est pas davantage une déontologie fondée sur une logique modale ontique¹⁰¹.

101. Il faudrait sur ce point, prolonger l'exposé des analyses husserliennes par celles que Piaget propose dans son *Essai sur la nécessité*, in *Archives de Psychologie*, XLV - 176, 1977, p. 242-243.

Premièrement, les évaluations (*Wertschätzungen*) positives ou négatives c'est-à-dire les attributions de prédicats de valeur positifs ou négatifs sont justes ou non, selon que la condition est elle-même remplie ou non. Que signifie cette référence à une « condition remplissante » (*erfüllenden Bedingung*) ? Ce remplissement ne signifie certes pas que l'énoncé de la condition soit lui-même donné dans une évidence théorique, ou que la réussite ou non dans le remplissement sanctionne en tant que telle, et après-coup, la valeur, nous offre un critère de sa consistance ou de sa « validité ». Il reste cependant que la condition de possibilité axiologique réside dans la possibilité d'un remplissement, autrement dit on ne s'assure d'une telle possibilité que dans la mesure où ne serait-ce qu'une illustration me permet d'imaginer librement ce que serait un cas effectif relevant de la norme qui s'y rattache. Sans placer la valeur ou la norme sous la dépendance d'une réalité empirique pré-supposée, la position d'une valeur ou d'une norme *en tant que telles*, même dans la construction imaginaire d'un ordre juridique arbitraire et totalement fictif, elle présuppose *analytiquement* parce qu'intentionnellement qu'il est possible de la soumettre à l'épreuve d'un remplissement possible. Toute position de norme présupposant l'*impossibilité pratique* du comportement ou de la conduite que la norme veut obtenir se laisse formellement reconduire la règle – pratiquement absurde – qui s'exprimerait sous la forme de l'impératif catégorique : « *Ne m'obéis pas!* ». L'expression d'un tel impératif, comme nous le voyons, est possible. Et des ordres contradictoires, par négligence, inconséquence ou par cruauté, ne manquent pas. Leur teneur est également l'un des ressorts et l'une des ressources de ce que Husserl nomme « scepticisme éthique » (axiologique ou pratique), lequel consiste en l'occurrence à interpréter la règle *obligatoire* en y ajoutant tacitement une clause suspensive ; temporaire, personnelle, générale, etc. C'est pourquoi le pur philosophe des mœurs (Kant) ajoute que toute loi « morale » rationnelle, tout impératif catégorique rationnel implique nécessairement et de manière analytique l'impératif : « *Oblige-toi à respecter tes obligations!* » ; ou que le droit positif a pu formuler des maximes telles que *pacta sunt servanda*.

Deuxièmement, le *bon* au sens large englobe l'utile, le beau, le moral (*Sittlich*), etc. Par une telle prise en compte de l'extension maximale des positions ou tenues-de-valeur (*Werthaltungen*), nous retrouvons quelque chose du sens large de l'agathon platonicien. Et chacun de ces « biens » est la source d'un devoir ou d'un système de devoirs correspondants, liés entre eux selon des principes formels transversaux et d'autres qui sont spécifiques. Comme le dit Husserl :

[le terme de « bon » ou « doué de-valeur » (*Wertvollen*)] doit être compris à chaque fois, dans les *propositions* concrètes¹⁰² que recouvrent nos formules, au sens parti-

102. La notion précise Husserl subit une extension remarquable, qui peut sembler choquante et induire en erreur, mais se justifie, si l'on tient en compte ce qu'est l'activité positionnelle (de *Setzung*) que sous-tend la proposition (*Satz*) au sens strict. Sur le sens élargi de

culier des estimations (*Werthaltungen*) qui les fondent (*die ihnen zugrunde liegen*), par exemple, comme l'utile, le beau, le moral, etc. Il a par conséquent autant d'espèces diverses de l'expression *devoir* qu'il a d'espèces différences d'évaluations (*Werthaltungen*), et donc d'espèces de valeurs réelles ou présumées.¹⁰³

Comme le confirme clairement la proposition qui suit, nous sommes ici en présence d'une ébauche d'axiologie formelle, dont les principes fondamentaux diffèrent de ceux de la logique pure, laquelle régit les propositions (y compris les propositions qui expriment des normes), mais non ces normes elles-mêmes, non plus que les valeurs qui leur correspondent.

Le fait que « devoir » et « ne pas devoir » s'excluent [au sens de la contradiction logique] est *une conséquence logico-formelle des énoncés qui les interprètent*, et il en va de même du principe posant que les jugements sur un devoir ne renferment aucune affirmation (*Behauptung*) sur un être correspondant.¹⁰⁴

Il en va ainsi, quand bien même leur expression logique reste soumise aux principes logiques (dont le principe de contradiction) ; ce qui, à bien le considérer, nous mets sur la piste d'une preuve que l'axiologie ne se fonde pas sur la logique formelle. L'axiologie formelle possède ses principes propres, irréductibles aux principes logiques, sans que cela contredise la possibilité idéale d'*interpréter* des normes sous la forme de propositions logiques au sens strict (apophantiques). Les jugements de valeur *lato sensu* ou *jugements déontiques* n'impliquent pas nécessairement, pas par essence, des propositions logiques (apophantiques) positionnels au sens étroit, c'est-à-dire posant l'effectivité de l'état de chose qu'ils expriment. C'est un principe que Husserl dégage et fonde en 1908 sur une analytique des actes affectifs, et en particulier des actes de volontés, montrant ainsi que la *neutralité ontologique* que Kant attribuait aux seuls jugements esthétiques était en fait un trait commun à tous les actes affectifs en tant que tels.

Faute d'avoir maintenu ce parallèle, la lecture (et la traduction) des analyses husserliennes ne pouvaient manquer de donner lieu qu'à l'incompréhension pure et simple, ou à la méprise. La vérification en est donnée par le silence sur ce point décisif, après plus d'un siècle de commentaires.

Dans ces circonstances, on comprendra et excusera, je l'espère, une certaine longueur et minutie dans le commentaire de ce passage décisif¹⁰⁵, dont il importe de nous assurer la lisibilité. Pour rendre manifeste ce que donne

proposition ici en jeu, voir les *Idées pour une phénoménologie et une philosophie phénoménologique*, *op. cit.* ; p. 459 et mon étude, « L'idée platonicienne d'eidos selon Husserl », (éd. A. Mazzu et S. Delcomminette), in *Les interprétations des Idées platoniciennes dans la philosophie contemporaine*, Vrin, (Collection Tradition de la pensée classique, 2011).

103. *Prolégomènes*, p. 43-44, p. [41-42].

104. *Ibidem*, p. 45, p. [42].

105. *Ibidem*, p. 45-46, p. [42].

cette *reconversion logique des normes*, il faut dissocier le « noyau » normatif proprement dit de la forme particulière dont on enveloppe l'opérateur « doit » (*soll*). Il est possible en français d'employer « il faut » (en allemand *muß*) avec ce même sens normatif (« il faut que A soit B » ou « A doit être B ») ¹⁰⁶. La forme négative peut également subir certaines variations qui sont secondaires : « il ne faut pas que A soit B », « A ne doit pas être B », « il n'est pas permis que A soit B » – ce qui se trouve exprimé dans les trois cas, c'est l'obligation que A ne soit pas B. Ces variations (linguistiques) sont, on le comprendra aisément, « secondaires » et contingentes. En revanche, la négation de la norme représentée par rapport à l'énoncé de la norme une différence importante, et pour tout dire essentielle : « il ne faut pas que A soit B » et « Il est permis que A soit B » sont respectivement les contradictoires de « Il faut que A soit B » (ou « A doit être B ») ; et de « Il n'est pas permis que A soit B » (« *Es ist also 'muß nicht' die Negation von 'soll' oder - was gleich gilt - von 'muß'* »). La traduction française usuelle qui prend ce passage comme exprimant une référence à la nécessité ontique (« il n'est pas nécessaire que A soit B ») me semble à contresens et induit en erreur. Car, ce qui est exprimé en l'occurrence ce serait plutôt : « *il est nécessaire que A ne soit pas B* », ou si l'on veut « *Il ne faut pas que A soit B* », c'est-à-dire la forme négative de : « il faut que A soit B ». Mais même ainsi rectifié, ce développement suit les mêmes usages linguistiques que précédemment ; Husserl continue d'employer « *muß* » et « *soll* » comme de stricts équivalents (ce que dit clairement la formule citée plus haut : ce qui revient au même, ce qui est équivalent (« *was gleich gilt* »)). En d'autres termes, Husserl ne fait nullement intervenir ici les connexions (implications) entre modalités « déontiques » et modalités ontiques (nécessaire, possible, contingent, impossible). Sans nous référer à d'autres analyses de Husserl qui sont contemporaines de celles-ci, et en tous cas de la deuxième édition des *Recherches Logiques* simple réflexion : si quelque chose est ontiquement nécessaire, il est tout simplement absurde d'évoquer une obligation à son sujet, et il serait par suite absurde de dire qu'elles sont équivalentes. L'obligation pour A d'être ou ne pas être B *implique*, en effet, dans tous les cas, *la possibilité qu'il le soit* – du moins que l'adressataire de la norme comme celui qui la pose tienne l'action (son omission, son accomplissement, etc.) pour possible. Les jugements de valeur qui interprètent ces normes font encore plus clairement ressortir ce point : « Il n'est pas obligatoire que A soit B » s'exprime alors : « Un A qui n'est pas B n'est pas pour autant un mauvais B ». Ou encore : « Il est permis à A d'être B », s'exprime par le jugement de valeur : « Un A qui est B, n'est pas pour autant un mauvais A ».

Suivent une série d'analyses portant sur les conditions positives ou négatives de valeur, nécessaires et suffisantes, sur les formes diverses des propositions normatives, sur la relation entre proposition normative et évaluation (tenue-de-valeur) (*Werthaltung*), sur la confusion entre validité (*Geltung*) et

106. *Ibidem*, p. 46, p. [42].

valeur (*Wert*), sur le passage d'une telle fixation de valeur à un prédicat de valeur (et par suite à un jugement de valeur), sur la manière dont un jugement normatif se fonde sur une évaluation, sur les estimations comparatives et la distinction entre valeurs relatives et valeurs absolues, puis sur les distinctions entre les conditions proches ou lointaines, nécessaires et suffisantes, etc. de réalisation d'une valeur. Nous sommes ainsi au plus proche du principe sinon d'une hiérarchie des normes, du moins d'une hiérarchie des valeurs (envisagée de manière absolument formelle). Husserl en vient ainsi à la notion de valeur ou norme fondamentale, qui est toujours la norme fondamentale d'un « système clos », d'un « groupe fermé » de normes, d'une sphère de valeurs.

La totalité (*Gesamtheit*) de ces normes forment manifestement un groupe fermé sur soi, déterminé par la tenue-de-valeur fondamentale (*durch die fundamentale Werthaltung*). La proposition normative, qui impose l'obligation générale aux objets de la sphère, qu'ils doivent satisfaire aux critères constitutifs des prédicats de valeur dans la mesure du possible, jouit dans chaque groupe de normes correspondant d'une position privilégiée (*eine ausgezeichnete Stellung*) et peut être nommé norme fondamentale (*Grundnorm*). C'est ce rôle que joue, par exemple, l'impératif catégorique dans le groupe de propositions normatives qui forme l'éthique de Kant ; il en va de même du principe « du plus grand bonheur possible du plus grand nombre possible » dans l'éthique des utilitaristes.¹⁰⁷

Sans transformer l'éthique kantienne en « fait normatif », c'est-à-dire sans adopter le point de vue historiciste sur l'histoire de la philosophie ou, plus largement, sur l'évolution des sociétés, et son *a priori* relativiste, nous pouvons ainsi par la mise en œuvre faire droit à la cohérence interne d'une éthique (fût-elle philosophique ou non) et construire une véritable théorie cohérente et non sceptique de la relativité des sphères culturelles. Le point de vue théorique adopté ici par Husserl est déjà un échantillon de l'approche purement formelle qu'il cherche à promouvoir pour la « logique ». Bien plus, cette théorie du « normatif » est déjà une extension de la logique pure, comme il le signalera après-coup¹⁰⁸ ; par l'application de la méthode de la parallélisation (*Parallelisierung*)¹⁰⁹ de l'intentionnalité objectivante (perception, jugement, souvenir, imagination, conscience d'image, de signe, idéation, etc.) et de l'in-

107. *Ibidem*, p. 48-49, p. [45].

108. Dans *Logique formelle et logique transcendantale*.

109. Voir *Les leçons sur l'éthique et la théorie de la valeur*, dans la pagination des *Vorlesungen über Ethik und Wertlehre*, 1908-1914, *Husserliana XXVIII*, p. 58-61, 122, 231, 252, 255, 352. Ou encore : *Einleitung in die Ethik*, *Husserliana XXXVII*, Kluwer, Dordrecht, 2004, p. 44, 111, 120-121, 283. Cette méthode de « parallélisation », qui a précisément fait défaut à Brentano, (*op. cit.* p. 229) ne représente pas une méthode adoptée arbitrairement par Husserl ; mais se fonde dans la nature de la chose même. Presque tous les théoriciens qui en ont traité sérieusement ne pouvaient manquer de suivre ce parallèle (spontanément) suivant la conception qu'ils se faisaient de la sphère « logique ». (Cf. *Einleitung in die Ethik*, p. 3, 78, 129, 133-135, 136-141, 150-151, 159, 170).

tentionnalité non-objectivante (sentiments et volonté). Les ressources d'une telle approche formelle sont une fois encore celles du *catégorial constructible* (i.e. la libre construction conceptuelle). Elles n'obéissent pas à d'autres lois formelles que celle de la cohérence logique (de la « conséquence »), et des lois spécifiques fondées dans l'essence de l'espèce de multiplicités (ou variétés) et des relations, à chaque fois en jeu : points de tous ordres et leurs fonctions de position (*Ortfunktionen*), segments et opérations algébriques, valeurs et relations d'ordre (ou fonctions de préférence), normes et leurs relations d'ordre propres, etc. Mais elles doivent à chaque fois être étayées phénoménologiquement et eidétiquement, ce qui veut dire que l'on doit s'assurer à chaque fois de leur accessibilité pour un *savoir possible* et *par et pour un sujet possible*. A défaut de cela nous tombons dans une construction arbitraire, un simple jeu, dont la consistance peut fort bien être assurée, mais dont la complétude syntaxique et sémantique aura à chaque fois pour prix, l'inapplicabilité complète, autrement dit l'impossibilité d'un modèle concret ou « contentuel » (*sachhaltig*). Ces conditions sont aussi celles de la communicabilité et par suite, de l'auto-variation imaginaire et méthodique, et par suite de l'intropathie (*Einfühlung*) au sens de la phénoménologie transcendantale¹¹⁰.

Ce dernier point, compte tenu de l'impact qu'il aura eu sur la théorie pure du droit de Kelsen, mérite une mention spécifique. Il permettra en même temps de montrer que la sphère des valeurs (et corrélativement, de l'affectivité) n'est pas dénuée de toute structure. Elle-même est susceptible d'une formalisation assez poussée. Surgit ici l'idée d'une théorie a priori et purement formelle des systèmes normatifs comme *analogon* de la théorie des formes de théories, ou théories des multiplicités, qui permet de construire non seulement une sémantique des « natures possibles », mais des mondes (réellement) possibles, avec leur registre d'expérience (possible). Les éthiques historiques représentent, de ce point de vue, des illustrations, de systèmes axiologiques possibles – ce qui, à défaut de les justifier, permet de rendre compte des usages plus ou moins libres que nous faisons des doctrines historiques qui constituent notre stock de références privilégiées, dans lesquelles « nous nous reconnaissons » ou « retrouvons », comme on le dit familièrement : notre Platon, notre Kant, notre Aristote, mais aussi notre César, notre Socrate, etc.¹¹¹ Une éthique philosophique est un échantillon d'un système de valeurs possibles, et chaque éthique possible doit représenter un groupe.

110. Voir mes deux commentaires : « Self-variation and self-modification », (éd. D. Moran et R. T. Jensen), in *The Phenomenology of Embodied Subjectivity*, Springer, (Collection, Contributions to Phenomenology), 2014, p. 263-284 ; et mon « Introduction à l'inédit K III 12 » in *Variation et ontologie, Annales de phénoménologie*, 2006, p. 191-213.

111. C'est en ces termes que Husserl parle de « son Platon », in *Die Krisis der europäischen Wissenschaften und die transzendente Phänomenologie*, Ergänzungsband, Husserliana XXIX, Kluwer, 1993. p 49. Voir mon commentaire à ce sujet dans *L'œuvre du phénomène, Mélanges de philosophie offerts à Marc Richir*, éd. P. Kerszberg, A. Mazzu, A. Schnell, Ousia, Bruxelles, 2009, p. 68-69.

Comme tout système éthique, cette éthique peut se présenter sous une forme quasi-axiomatique, ou analogiquement axiomatique.

La norme fondamentale est le corrélat de la définition du sens de « bon » et « meilleur » ; elle n'indique pas d'après quel critère (quelle valeur fondamentale) toute *normation* doit être accomplie, et par suite elle ne constitue pas du tout une proposition normative au sens propre du terme.

Pour un système de valeurs donné (soit une éthique ou sphère particulière de valeurs), le statut de la norme fondamentale n'est pas une proposition en général, et pas même une proposition normative. Mais comme elle fixe les conditions de « normation » et le critère de normativité au sein d'une sphère de valeur déterminée, cela pourrait conduire à l'appeler « définition » du concept normatif du bien prévalent dans cette sphère (le bien au point de vue moral, que cette morale soit hédonique, utilitariste ou même pessimiste). Mais cette notion est impropre aussi bien dans l'ordre de la science normative que dans celui de la sphère analogue des mathématiques, nommément de l'arithmétique. Le parallèle avec l'arithmétique vise pas à établir que les énoncés exprimant ces normes ne sont pas davantage des propositions normatives, que les « prétendues définitions de la série des nombres » ne sont des propositions au sens propre du terme au sein de l'arithmétique — à la différence des théorèmes. Un domaine mathématique (une multiplicité) tel que l'arithmétique est définie implicitement (conceptuellement) par le système d'axiomes. Les définitions des termes fondamentaux figurant dans les axiomes ne sont que des explicitations qui ne jouent aucun rôle au sein de la théorie. On voit que dans son débat avec Frege, Husserl n'a guère reculé sur ce point : « les prétendues définitions » (*die sogenannten Definitionen*) « réelles » des nombres (qu'elles soient essentielles au sens traditionnel, conceptuelles au sens de Rickert, ou analytiques au sens de Frege), n'ont pas davantage trouvé grâce aux yeux de Husserl après la recension par Frege de sa *Philosophie de l'arithmétique*¹¹².

Cette théorie des systèmes axiologiques se distingue néanmoins de la théorie des multiplicités. Elle opère a priori et ne pose donc pas elle-même une valeur fondamentale. Elle ne choisit pas entre un système de valeur ou un autre, mais envisage et explore l'immense diversité des formes possibles de valeur. Prise en général, la sphère des valeurs (individuelles ou générales, singulières ou communes, durables ou éphémères, etc.) est susceptible de

112. Ce point abordé dans ma contribution, « La logique de la définition ou pourquoi Frege et Husserl ne pouvaient s'entendre », (dans *Frege et Husserl, Les ambiguïtés de l'antipsychologisme*, (éd. Robert Brisart), Vrin, 2002, p. 225-246), trouve une confirmation dans l'étude du développement de la théorie de l'abstraction dans les écrits ultérieurs aux *Recherches logiques*, ainsi que dans les projets de réécritures de ces mêmes *Recherches*. Voir sur ce sujet, mon étude à paraître : *Abstraction, généralisation, formalisation, idéation. Quelques remarques sur le sens d'une évolution terminologique dans la phénoménologie de Husserl*.

spécifications en fonction des actes d'évaluation considérés. Soit par exemple la thèse hédoniste posant que *le bien est le plaisir*. Pour l'hédoniste sincère, il s'agit certes de la véritable éthique. Pour le théoricien, cela représente un échantillon de système, que l'on peut retrouver intégré, selon des modalités variables, qu'il faudra à chaque fois construire, dans d'autres systèmes structurés autour d'autres normes fondamentales. Ces variantes constituent à leur tour autant de formes de structuration d'une théorie formelle générale que nous nommerons : « *hédonique pure* » ; pure, en tant qu'elle est abordée dans une attitude axiologique neutre par le théoricien. Autre possibilité, autre norme fondamentale : *le bien est l'utilité*. L'utilité peut être définie comme une valeur médiate ou immédiate, relative ou absolue. Le fait que l'utilitarisme l'adopte, sous une certaine forme, comme norme fondamentale, en fait une éthique, qu'elle tient pour l'éthique véritable. Mais le théoricien peut adopter à son égard la même neutralité et ne voir dans l'utilitarisme doctrinal, comme dans les formes spontanées d'utilitarisme qui ont fleuri à chaque époque et dans chaque société, des variantes d'une théorie formelle générale : une *khrématistique pure*. Sur cette base, il devient possible d'élaborer une analytique des valeurs quantifiées, une théorie de la comparabilité puis de la mesure des valeurs, de distinguer entre valeurs d'usage et valeurs d'échanges, etc., bref de procéder à une critique (philosophique) rigoureuse de l'économie politique¹¹³.

Dans les disciplines théoriques dont l'étude incombe à une théorie des formes de théories (théorie des multiplicités ou des « variétés » au sens husserlien), les théories n'entretiennent pas une telle relation à une évaluation (ou norme) fondamentale, mais l'ensemble des recherches théoriques se place bien plutôt, si le théoricien est animé sincèrement par un intérêt théorique, sous l'*unique intérêt théorique* : celui pour la vérité. Quelle que soit la sphère théorique considérée (psychologie, sociologie, histoire, histoire des civilisations, histoire de la philosophie, de la science, économie, anthropologie, logique, épistémologie, philosophie, etc.), il n'est pas possible, sauf à adopter l'attitude historiciste consistant à prendre toute théorie pour une vision du monde, de méconnaître l'interconnexion de tous les champs épistémologiques entre eux et par suite le caractère transversal du critère de « scientificité » que l'on adopte, donc de l'idée que l'on se fait de la science. Par suite, toutes les théories ou disciplines théoriques posées comme valides entrent inévitablement en concurrence, et par principe, il n'y a pas d'hétérogénéité irréductible. Alors qu'il y a, par définition, une incompatibilité des éthiques entre elles (les évaluations fondamentales étant exclusives les unes des autres), ici les théories peuvent et doivent se soumettre à un principe universel de compatibilité. On ne peut se contenter de postuler des « isomorphismes » entre une approche théorique avec son « idée directrice » et la norme qu'elle fonde sur

113. Comme le suggère Husserl, in *Einleitung in die Ethik*, p. 246 et surtout les indications certes très fragmentaires, mais si puissamment suggestives, des pages 315 et 360, prélevées dans les manuscrits A IV 22, p. 68-71 et A V 4, p. 31.

elle et une autre (sociologique ou psychologique) où cette norme se trouve réduite à un « fait normatif ». Qu'il s'agisse d'isomorphismes, d'homéomorphismes ou de morphismes, ceux-ci doivent à chaque fois être *construits et motivés*, selon une méthode qui est « unificatrice » et qui permet, à chaque fois, de mesurer le degré de compatibilité ou de « traductibilité » d'une théorie en une autre. Explorer les ressources d'une telle traduction, détecter les « intraduisibles », en évitant, comme autant de violences, les formes toujours renaissantes de réductionnisme et de relativisme épistémologiques, mais aussi d'unification formelle, tel est l'un des enjeux constants et la responsabilité auxquels la phénoménologie transcendantale ne se sera jamais dérobée. Quant à la théorie « générale » qui, à chaque fois, provisoirement, formalise constructivement de tels « ponts », elle constitue seulement une esquisse formelle de l'unité théorique, c'est-à-dire logique ultime, postulée comme horizon.

Pour cette raison même, c'est seulement de la lumière de la raison théorique (« logique »), elle-même éclairée et autocritique, qu'une raison pratique peut acquérir les lumières suffisantes et « les yeux » pour voir et discerner au milieu du champ de bataille et de la confusion des conflits épistémologiques inévitables, l'horizon de renouveau. Une polémique salutaire risque autrement de ne déboucher que sur la ruine et le désespoir.